

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: lundi 15 mai 2023 à 15:27:10 heure avancée de l'Est

De: 

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Bonjour

Je suis complètement contre la demande du membre dissident .

Jamais il nous a expliquer sa démarche jamais il n a obtenu le mandat ou semblant de mandat de me représenter à quelques niveaux que ce soit.

Je suis d avis que Mr Ford l actuel représentant me représente très bien à a le souci l intérêt des victimes , je ne voit aucune raison de le remplacer.

Je me questionne sur les vrais motifs du membre dissident.

Merci de garder mon nom anonyme



Envoyé de mon iPhone

Le 15 mai 2023 à 15:10, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

<image001.png>

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont

Objet: Membre dissident

Date: lundi 15 mai 2023 à 15:32:27 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Il y a t'il un moyen de faire une pétition pour se débarrasser de ce fauteur de trouble. Il prétend prendre notre défense, mais c'est surtout sa défense à lui qui le motive. On veut un règlement le plus tôt possible. Je ne reconnait nullement cet individu comme notre défenseur. Il est temps de le mettre à sa place avant qu'on soit tous décédé à cause des délais trop long.

L'entente de 20% avec le bureau d'avocat est acceptable et raisonnable

[REDACTED]

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 15:32:46 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour, je désire garder M.Ford pour nous représenter
J'aimerais pouvoir mettre un point final à ce dossier et enfin essayer d'avoir une vie relativement plus normal et passer à autre chose

Je pense que les nombreuses demandes du dissident dans ce processus a pour seul effet de ralentir le règlement de ce recours et dans l'intérêt des membres il faut que cela cesse, il est plus que temps pour la santé mentale de tout les membres qu'on puisse remettre nos vie sur les rails et enfin pouvoir avancer.

Respectueusement

[REDACTED]

Activé mai 15, 2023 à 2:56 p.m., <Antoine Duranleau-Hendrickx> a écrit:

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 15:48:55 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Cc: Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Pièces jointes: 2023-05-15 Bulletin d'information - Avis aux membres et demande du membre dissident.pdf, Demande du membre dissident.pdf, image001.png

With regard to the correspondence below, please advise the court that I am absolutely opposed to anyone other than Brian Ford representing me in the action against College Bourget and Les Clercs de St-Viateur.

I do not believe that the protestations and demands of the dissident have any merit whatsoever and should be summarily dismissed by the court.

I am absolutely opposed to anyone divulging my contact information to the dissident or any of his representatives. I do not wish to receive any communication in this matter other than through Brian Ford and Arsenault Dufresne Wee.



On May 15, 2023, at 3:22 PM, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> wrote:

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

image001.png

Objet: Fwd: Support à Brian Ford

Date: lundi 15 mai 2023 à 15:51:53 heure avancée de l'Est

De: Justin Wee <jw@adwavocats.com>

Début du message transféré :

De: [REDACTED]
Objet: Support à Brian Ford
Date: 15 mai 2023 à 15:50:32 UTC-4
À: JUSTIN WEE <jw@adwavocats.com>

À qui de droit,

Par les présentes, je tiens à manifester mon soutien indéfectible à Brian Ford en tant que mon représentant dans l'action collective contre les Clercs St-Viateur.

De plus je me dissocie totalement des manœuvres du membre dissident pour être nommé comme mon représentant. Je n'ai aucune confiance en ce plaideur quérulent qui nous a déjà fait perdre plus d'un an par ses démarches farfelues pour empêcher l'approbation de l'entente hors cour conclue par l'entremise de votre bureau d'avocats.

Les termes du document que nous avons tous signé pour nous inscrire au recours collectif spécifiaient clairement qu'un taux allant jusqu'à 25% serait utilisé pour compenser le bureau d'avocats pour leur effort et pour le risque encouru.

Comme l'a clairement indiqué la cour d'appel dans son jugement, la fixation de ce taux à 20% est tout à fait juste et raisonnable et il n'y a pas lieu de retarder plus longtemps la compensation des membres du recours collectif.

Merci à vous et à Brian Ford d'avoir mené à bien ce dossier depuis 2017.

[REDACTED]

Objet: NON au membre dissident.

Date: lundi 15 mai 2023 à 16:18:18 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Suite à la lecture du demandeur, à savoir destituer Mr Brian Ford de son mandat pour le remplacer, je demande que soit gardé en place Mr Ford pour son investissement personnel de qualité qu'il a toujours démontré dans ce dossier, et ce, depuis ses tout débuts. Qu'il soit celui qui aura mené à bien le règlement de cette entente selon les termes très raisonnables actuellement proposés. [REDACTED]

Objet: Action collective contre les Clercs de St-Viateur

Date: lundi 15 mai 2023 à 16:22:06 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>

Je veux appuyer notre représentant Brian Ford dans la cause d'action collective vis à vis les Clercs de St-Viateur. M. Ford bénéficie de ma confiance, estimant par les entrevues qu'il a accordé, qu'il est raisonnable et soucieux de bien représenter l'ensemble du groupe. La demande d'un changement de représentant ne provient pas de l'ensemble des membres, mais d'un membre qui s'autoproclame le meilleur pour nous représenter. Jusqu'ici l'action de M. B.L. a surtout eu pour effet de prolonger les délais, ce qui va à l'encontre des intérêts d'un bon nombre des membres très âgés qui si les délais se prolongent, n'auront pas la chance de profiter des dédommagements prévus. Ce que propose B. L., c'est un pourvoi à la Cour suprême entraînant sans doute des années de délai. Je réitère toute ma confiance en M. Ford. D'ailleurs, je ne comprends pas qu'un tribunal puisse remplacer le représentant d'un groupe. Il me semble que ce serait plutôt aux membres du groupe à choisir son représentant si celui en place ne convenait pas et ce n'est pas le cas.

Envoyé de mon iPad

Objet: Document concernant le membre dissident

Date: lundi 15 mai 2023 à 17:16:58 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Bonjour,

Pour ma part, je considère que le délai a déjà été assez long à la fois pour votre équipe et pour les victimes concernées par le recours collectif.

Alors, je ne suis pas du même avis que la personne qui s'oppose et j'ai confiance au travail colossal de M. Ford et des avocats rattachés au dossier.

Merci et bonne continuité

[REDACTED]

Le 15 mai 2023

Monsieur B. L.,
Membre dissident de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur

Monsieur,

Je suis l'une de ces 378 personnes faisant partie du recours collectif contre les Clercs de Saint-Viateur.

Si l'on m'offre un gâteau assez gros lors de mon prochain anniversaire, on pourra y mettre 80 chandelles.

À 79 ans « avec pu de dents », mais avec toutes les maladies qu'un ti-vieux peut collectionner, sans médecin de famille pour y voir, avec 22 différents médicaments à prendre, sur des listes d'attentes interminables pour plusieurs examens et traitements, sans le sou pour aller au privé, je ne sais pas combien de jours il me reste au calendrier.

Chaque heure qui passe m'enlève, du moins en partie, une faculté qui m'aurait permis de profiter un peu plus de cette manne que j'espère depuis trop longtemps.

Mon revenu total de 2022 a été de moins de 22 000 \$. Ne croyez-vous pas, monsieur B. L., que le moindre chèque, même amputé quelque peu de trop, ne me serait pas salutaire ?

La lutte que vous avez commencée est des plus valables certes, mais pourriez-vous mener cette croisade avec un groupe qui a encore au moins quelques années devant lui pour patienter avant d'en bénéficier ?

Sans être mesquin, je dois vous avouer que je préférerais, et de loin, le dépenser moi-même au lieu de ce soit mes héritiers qui en jouissent.

Je rêve de me le payer moi-même ce gros gâteau.

Merci de m'avoir lu.

Objet: Fwd: Désaccord du membre dissident

Date: lundi 15 mai 2023 à 22:00:50 heure avancée de l'Est

De: Justin Wee <jw@adwvocats.com>

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>

Début du message transféré :

De: [REDACTED]

Objet: Désaccord du membre dissident

Date: 15 mai 2023 à 21:14:11 UTC-4

À: Justin Wee <jw@adwvocats.com>

Bonsoir à vous tous,

Quelle déception encore une fois!

Je vous écris afin que vous sachiez que je suis totalement en désaccord avec le membre dissident. Nous étions si prêt de tourner la page sur ces tristes agressions qui ont brisés des centaines de vies. J'ai également porté plainte au criminel. J'ai envoyé le père pédophile Jean Pilon derrière les barreaux et j'en suis soulagé. Je suis très anxieux face à cette dernière étape qui s'étire à en plus finir. Tout ça à cause d'un seul individu qui ne représente que lui-même. Le temps file...Pouvons-nous enfin tourner la page sur ce passé troublant!

Merci,
[REDACTED]

À l'attention de L'honorable Juge Thomas M. Davis

Objet : Opposition et tristesse concernant les démarches du dissident dans l'action collective "Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur du Canada et als"

Cher Juge Davis,

Je vous écris en tant que plaignant(e) dans l'action collective en cours intitulée "Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur du Canada et als" pour exprimer mon profond désaccord et ma tristesse face aux démarches entreprises par un membre dissident qui conteste la validité de notre représentant Brian Ford. Cette situation a perduré pendant de nombreuses années, maintenant les victimes dans une sorte de torture morale qui semble interminable.

Tout d'abord, je tiens à souligner que je comprends parfaitement que ces démarches supplémentaires soient source d'inquiétude pour bon nombre d'entre nous, plaignants. Cependant, il est important de noter que le processus d'adjudication a déjà débuté et que les actions entreprises par le membre dissident ne suspendent pas le déroulement de ce processus tant que Monsieur Ford demeure notre représentant.

Cependant, si la demande du membre dissident est acceptée et qu'il remplace Monsieur Ford en tant que représentant, le processus d'adjudication sera suspendu le temps que l'affaire soit portée devant la Cour suprême. Bien que je comprenne que cette question soit délicate, je suis profondément attristé de constater qu'après tant d'années à suivre ce dossier qui chaque jour me fait revivre des moments douloureux de mon passé que ce dossier soit utilisé pour tenter de remettre en question le fonctionnement des actions collectives.

En tant que plaignant, j'ai souffert des conséquences des actes répréhensibles qui ont donné lieu à cette action collective. Ma vie a été affectée de manière significative, et l'espoir d'une résolution équitable et rapide est essentiel pour moi et pour toutes les victimes impliquées. Les délais supplémentaires et les incertitudes causés par les démarches du membre dissident prolongent notre souffrance et notre détresse émotionnelle.

En conclusion, je vous prie, honorable Juge Davis, de prendre en considération l'opposition et la tristesse que je ressens, ainsi que celle des autres plaignants, face à cette situation prolongée. J'espère sincèrement que le processus d'adjudication pourra continuer sans interruption, afin que nous puissions enfin parvenir à une conclusion juste et équitable pour toutes les parties impliquées.

Je vous remercie de votre attention à cette affaire et de votre dévouement à la recherche de la vérité et de la justice. Votre rôle en tant que juge est essentiel pour garantir une résolution équitable et mettre fin à cette longue période d'incertitude et de souffrance.

Veuillez agréer, honorable Juge Davis, l'expression de ma considération respectueuse.

Cordialement,



Objet: Re: Action collective CSV
Date: lundi 15 mai 2023 à 18:21:55 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwvocats.com>
Cc: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>, Justin Wee <jw@adwvocats.com>
Pièces jointes: logo.png

Bonjour maître Dufresne tout d'abord je suis encore sur le choc après avoir lu le dernier bulletin d'information je ne comprends pas les motivations du dissident depuis le début des procédures Mr Ford ainsi que votre cabinet avaient toujours été la disponible et empathique à notre cause d'un professionnalisme exemplaire je m'oppose farouchement A la demande du décident de prendre la relève de Mr Ford il dit vouloir parler au nom du groupe ce que je refuse catégoriquement il est temps pour nous victime de passer à autre chose à chaque fois qu'il met des bâtons dans les roues du processus judiciaire il ne fait que retarder ma et notre guérisons pouvons-nous enfin tourner la page sur un chapitre sombre de notre vie c'est comme si nos plais se recouvrait à chaque fois qu'il fait une nouvelle demande j'espère de tout cœur que ça demande d'aller en cours suprême soit refusé pour le bien être mental de la majorité il faut en arriver à une finalité rapidement je vous remercie encore pour tout ce que vous faites bien à vous [REDACTED]

Obtenir [Outlook pour Android](#)

From: Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwvocats.com>
Sent: Monday, May 15, 2023 4:35:13 PM
To: [REDACTED]
Cc: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>; Justin Wee <jw@adwvocats.com>
Subject: Action collective CSV

Bonjour [REDACTED]

Vous pouvez nous répondre à ce courriel-ci.

N'hésitez pas si vous avez des questions!

Virginie Dufresne-Lemire
Avocate | Lawyer

**ARSENAULT
DUFRESNE
WEE** AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur. | Office : 514 527-8903
Télec. | Fax : 514 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction de toute sorte, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue est interdite. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur,

Objet: Fwd: Opposition au dissident, par [REDACTED]
Date: mercredi 17 mai 2023 à 12:37:11 heure avancée de l'Est
De: Justin Wee <jw@adwvocats.com>
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>

Début du message transféré :

De: [REDACTED]
Date: 17 mai 2023 à 11:40:41 HAE
À: Justin Wee <jw@adwvocats.com>
Objet: Opposition au dissident, par [REDACTED]

Bonjour M. Wee , suite à l'action collective , BRIan Ford et Clercs St- Viateur .
Mon nom est [REDACTED] , suite aux derniers développements , je pensais que le dissident prendrait son trou , mais non .
Qu'est-ce qu'il veut au juste ? Il s'oppose à tout . Il retarde le règlement de l'affaire pour tous les autres membres .
Il s'oppose au juge et aux avocats . Il veut remplacer M . Ford . Il voudrait remplacer le juge aussi ?
C'est de l'acharnement .
L'argent n'est pas tout dans cette affaire . La religion a été mise au banc . Que ce soit les communautés religieuses où autres , ils ne règnent plus en maître. La protection des enfants est primordiale .
Je m'oppose à ce que le dissident me représente .
[REDACTED]

Objet: Fwd: Action collective - CSV
Date: mardi 16 mai 2023 à 09:42:14 heure avancée de l'Est
De: Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwvocats.com>
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Cc: Justin Wee <jw@adwvocats.com>
Pièces jointes: logo.png, logo.png

Virginie Dufresne-Lemire
Avocate | Lawyer



3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur. | Office : 514 527-8903
Télé. | Fax : 514 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction de toute sorte, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue est interdite. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également par la suite supprimer tous les exemplaires de ce courriel.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

Début du message transféré :

De: [REDACTED]
Objet: Rép : Action collective - CSV
Date: 16 mai 2023 à 09:41:43 UTC-4
À: Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwvocats.com>

je suis contre le dissident j'ai confiance a M.Ford je veux qu'il reste représentant.

Le mar. 16 mai 2023 à 09:39, Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwvocats.com> a écrit :

Bonjour [REDACTED]

Nous attendons votre courriel concernant les démarches du membre dissident.

Au plaisir!

Objet: Commentaire

Date: mardi 16 mai 2023 à 10:05:04 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Bonjour, en réponse à la dernière correspondance qui nous a été communiqué le 15 mai, je me dois de vous faire part de mon indignation profonde envers ce nouveau rebondissement. J'ignore les vrais motivations du membre dissident mais, pour avoir assisté en personne et en visio-conférence à la totalité des représentation en cours depuis le début 2022, je suis convaincu qu'il est motivé par une frustration antérieur avec le système judiciaire. Le membre dissident est complètement erratique, confus et non crédible, je ne peux concevoir qu'il pourrait être notre représentant et surtout, M. Ford a tant donné et s'est exposé alors que la plupart d'entre nous n'ont pas eu à le faire. M. Ford a fait preuve d'un courage exemplaire, dénué d'égoïsme pour pouvoir mettre à jour cette tragédie qui aurait probablement resté secrète sans la bravoure de M. Ford de s'exposé pour nous tous. J'ose espérer que cette dernière requête sera rejetée afin de finaliser la procédure et que nous puissions commencé à faire notre deuil de quelque chose qui est dur à oublier quand le processus est interminable.

Merci pour votre écoute et compréhension

[REDACTED]

Objet: Fwd: soutien pour M. Brian Ford

Date: mardi 16 mai 2023 à 10:55:19 heure avancée de l'Est

De: Justin Wee <jw@adwvocats.com>

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>

Début du message transféré :

De: [REDACTED]

Date: 16 mai 2023 à 10:54:12 HAE

À: Justin Wee <jw@adwvocats.com>

Objet: soutien pour M. Brian Ford

Je suis contre tout changement, M. Ford est notre représentant jusqu'à conclusion.

Objet: TR: action collective clerc, réitère confiance en M. Ford.
Date: mardi 16 mai 2023 à 11:32:45 heure avancée de l'Est
De: Arsenault Dufresne Wee Avocats <adw@adwavocats.com>
À: Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwavocats.com>, Justin Wee <jw@adwavocats.com>, Alain Arsenault <aa@adwavocats.com>, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Nathalie Desjardins

Adjointe juridique | *Paralegal*



3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: [514.527.8903](tel:514.527.8903)
Télec.: [514.527.1410](tel:514.527.1410)
www.adwavocats.com

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction de toute sorte, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue est interdite. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire tous les exemplaires de ce courriel.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

De : [REDACTED]
Envoyé : 16 mai 2023 11:31
À : Arsenault Dufresne Wee Avocats <adw@adwavocats.com>
Objet : action collective clerc, réitère confiance en M. Ford.

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Objet: bonjour je m apelle [REDACTED],suis victime d un frere des clerc de st viateur,

Date: mardi 16 mai 2023 à 11:55:15 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Cc: [REDACTED]

depuis que je me suis inscrit au recours collectif. et suis aller en justice contre un frere csv,et as ete condamné M ford était la pour nous soutenir , as toujours ete la dans tout le debat nous as informer et il est toujours disponible pour pouvoir parler c est une personne honnête et fiable et qui as toute notre confiance il as choisi le bon cabinet d avocat et c es personne sont disponible nous pouvons les appeller et poser des questions ils sont depuis le début pour nous avec M ford d une aide pressieuse dans ce cheminements,leur positivité leur confiance, respect,leur don de soi.fait quon ne veut pas d autre perssonne,sans M ford il ny aurait aucun recours il as tout le merite de cette action avec les avocats. et dans tout ca ou est le dessident toujours negatif peut importe ce que les avocat font il est en dessaccord aucun positif de sa part et en plus il est sous anonymat on ne sait pas qui il est nous as jamais parler ou soutenue il na pas le merite et le droit de prendre la place a M Ford bien a vous [REDACTED]

[REDACTED] merci

Objet: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: mardi 16 mai 2023 à 11:57:00 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

M. le Juge Thomas M.Davis
Cour supérieure

En référence aux informations reçues le 15 mai dernier voulant qu'un membre dissident de notre Action collective désirait se substituer à notre représentant actuel, M. Brain Ford, je tenais à vous exprimer toute mon inquiétude.

Tout d'abord, M. Ford continue à avoir tout mon appui pour nous représenter dans cette Action.

En second lieu, le membre dissident ne me paraît pas avoir le jugement nécessaire pour bien représenter l'ensemble des membres. Ce dernier démontre en cour un comportement erratique qui n'inspire pas confiance. Aussi, il semble s'être engagé dans une guérilla personnelle contre les avocats qui nous soutiennent dans notre cause.

Finalement, le membre dissident a déjà bénéficié d'un temps d'antenne exceptionnel devant les tribunaux ainsi que de l'analyse approfondie d'un ami de la Cour au sujet des honoraires de nos avocats. Sa « cause » a donc été déjà bien entendue.

Bien à vous,

[REDACTED] membre de l'Action collective citée en rubrique

c. c. Bureau d'avocats Arsenault, Dufresne, Wee

Objet: Action collective

Date: mardi 16 mai 2023 à 12:16:38 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>

Bonjour,

Je suis [REDACTED] un membre de l'action collective contre les clercs de St-Viateur et je veux vous dire que je suis complètement en désaccord de remplacer M. Brian Ford. Je lui fait confiance ainsi qu'aux avocats qui nous représentent.

Je ne comprends pas la démarche du membre dissident, il me semble que vous avez déjà réduit vos frais. Que lui faut-il encore pour enfin finaliser. J'ai l'impression qu'il prend plaisir à faire traîner les choses et qu'il tient absolument à avoir le contrôle sur tout. C'est peut-être justement les effets des abus, le psychologue que j'avais rencontré me disait qu'à cause des abus, je me sentais obligé d'avoir le contrôle sur tout mon entourage.

J'aimerais bien voir la fin de cette histoire avant de mourrir.

[REDACTED]

Objet: Recours collectif

Date: mardi 16 mai 2023 à 12:23:17 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Suite à la lecture du dissident je vous fais part de mon opinion. si lui n'est pas d'accord avec les décisions prises il n'a qu'à lâcher le groupe et se prendre un avocat pour lui même. Je pense que pour lui ce n'est qu'une question d'argent. Il devrait penser aux autres qui ont soufferts autant que lui. Moi je suis tout à fait d'accord avec tout ce que vous entreprenez et j'appuie MR Ford. [REDACTED]

CRI DU COEUR

À priori, le demandeur Monsieur Brian Ford, fut nommé représentant par la Cour supérieure en 2017. Depuis ce temps il s'est vraiment consacré à ce dossier et aussi pour tous ceux et celles qui ont rempli et signé respectivement une déclaration sous serment, devant un ou une commissaire à l'assermentation. Et toutes ces déclaration concernaient bel et bien le dossier : « *Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur du Canada et als.* » Qu'arrivera-t-il si ce même dossier se transforme comme suit : « *Dissident B.L. c. Clercs de Saint-Viateur du Canada et als. ?* » Faudra-t-il alors que les 400 quelques victimes recommencent une nouvelle déclaration sous serment. Est-ce que le premier dossier n'est plus valide et devient donc reconnu comme nul. Ce qui veut dire que nous perdons tout comme le stipule l'article # 28, alors qu'il faut accepter « *l'intégralité de la présente Entente de règlement* ».

De plus nous avons tous signé et accepté par le fait même, toutes les conditions du présent dossier, y compris les pourcentages des frais juridiques, qui ont été ajustés à 20%. Je comprends très bien cette démarche du dissident, mais je n'accepte pas qu'il veuille remplacer notre représentant officiellement nommé par la Cour supérieure et s'arroger ce même titre sans nous avoir consulté et sans avoir obtenu notre consentement. Autrement dit, M le dissident B.L. prétends nous représenter tous et toutes sans notre autorisation. De plus, s'il désire vraiment réformer le fonctionnement des actions collectives, qu'il ait au moins la décence de ne pas le faire en utilisant notre dossier : *Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur du Canada et als.*

Personnellement après avoir été témoin en vidéo-conférence à deux reprises, des comportements et mauvaises attitudes de M B.L. je me sens vraiment insécure face un éventuel représentant aussi méprisant et non respectueux. N'oublions pas que ce même individu a insulté devant toute l'audience, Brian Ford et toute l'équipe d'avocats qui nous ont si bien représentés.

Cela étant dit, imaginez un seul instant ce qu'un tel représentant fera advenant qu'il soit autorisé à prendre la place de M Brian Ford. Il deviendra encore plus arrogant. Hélas, je crains le pire en pensant qu'il aura accès aux coordonnées des 400 quelques victimes. Non mais c'est inconcevable. Personne n'a consenti un tel virage. Il va certainement négocier vos frais d'honoraires au minimum, selon ses calculs personnels. De plus il va également s'ingérer dans le processus d'évaluation de la répartition, voir même peut-être remplacer l'adjudicateur Champagne, et j'en passe. Dans mon livre à moi, lorsque tu es une victime d'abus sexuels ou autres, et que ça fait 65 ans que tu attends une belle réparation comme celle que M Brian Ford et votre équipe d'avocats nous ont obtenue, me semble que ce sont des sentiments de gratitude, de reconnaissance et de joie qui font surface, et non pas des sentiments d'injustice, et de frustrations, avec des insultes agressives et méchantes.

Finalement encore mille et un merci pour votre excellent travail, votre belle résilience et aussi votre grande rigueur.

Je réitère donc mon entière confiance envers
Monsieur Brian Ford et toute votre belle équipe.

Mardi 16 mai 2023

Objet: RE: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 15:12:00 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Me Duranleau-Hendrickx,

Après lecture de la requête, je ne crois pas que cette personne a beaucoup d'expérience juridique, ni est bien représenté.

Cependant, avez-vous tenter de faire une petite concession dans vos honoraires pour faire un règlement à l'amiable?(acheter la paix)

Salutations,



***PRIVILEGED & CONFIDENTIAL** - All information transmitted hereby is intended only for use of the addressee(s) named above. If you are not the intended recipient or the employee or agent responsible for delivering the message to the intended recipient(s), please note that any disclosure, copying, distribution or use of this information is strictly prohibited. Anyone who receives this communication in error should advise us immediately by phone or e-mail and erase the original message without doing or keeping copies of it.*

***MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ** - La présente communication est confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou son mandataire chargé de lui transmettre cette communication, vous êtes par la présente avisé qu'il est expressément interdit d'en dévoiler la teneur, de la copier, de la distribuer ou de prendre quelque mesure fondée sur l'information qui y est contenue. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par téléphone ou par courriel et effacer l'original, sans tirer ni garder de copie.*



Avant d'imprimer ce courriel, pensez à l'environnement. |



Please consider the environment.

From: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Sent: Monday, May 15, 2023 2:56 PM
To: Action collective <actioncollective@adwvocats.com>
Subject: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Importance: High

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 15:16:25 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Pièces jointes: image001.png, image001.png

Bonjour maître,

Très attristée de ce nouveau développement.

Question :

Est-il possible pour moi ou des membres de poursuivre le membre décident qui ralentit délibérément le processus et jamais et en aucun moment il me représente.

Il ignore délibérément le fonctionnement d'un recours collectif que vous nous aviez très clairement bien expliquer avant de s'engager.

Si cela est possible j'aimerais aller de l'avant, laissez moi savoir

Merci

[REDACTED]

Le lun. 15 mai 2023, 13 h 56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 15:19:51 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>, Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Merci Me. Duranleau-Hendrickx,

Au taux d'intérêt actuel, chaque mois de retard quant au règlement de cette affaire coûte globalement (tant aux membres du retours qu'aux professionnels impliqués dans le dossier) près de 100K\$ en intérêts non-perçus.

Est-ce que cette perte de revenus sera compensée lors de l'attribution des dommages? Sinon, est-ce possible de demander à ce que le membre dissident accepte d'être personnellement responsable des pertes de revenus encourues par ce retard de paiements?

Je vous remercie de l'attention que vous portez à ma demande.

Salutations cordiales,

[REDACTED]

Membre de l'Action collective

[REDACTED]

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Envoyé : Monday, May 15, 2023 2:56:08 PM
À : Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 15:32:18 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Je ne suis pas d'accord de changer de représentant!
Je veux juste que tout ce régle et passer enfin à autre chose ! L'argent je m' en fou !!
Je veux en finir avec tout ça !
La personne qui revendiquait tout à des problèmes autres (probablement)
Il était complètement décousu dans ses propos la dernière fois .

Merci

Le lun. 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Borri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Objet: RE: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 15:39:30 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>, Action collective <actioncollective@adwvocats.com>
Pièces jointes: image002.jpg, image003.png, image004.png, image005.png, image006.png, image007.png, image008.png

My opinion is that Mr Brian Ford is perfectly well suited to lead this process and I have no intentions in even hearing what the individual who keeps interfering in the process has to say.

One would almost think that he is being remunerated by the Clerc de St Viateur to stall and delay the process.

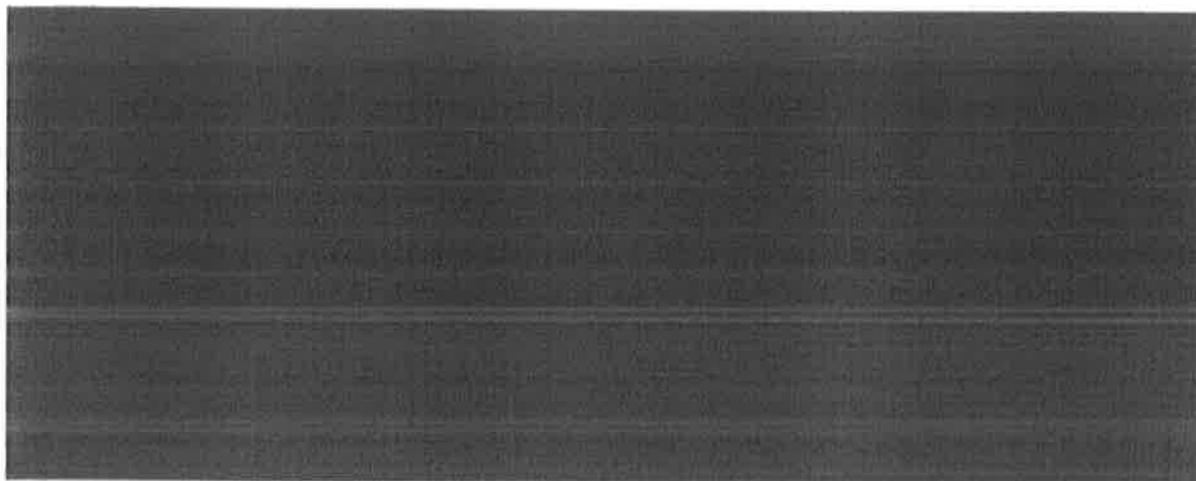
This is completely ridiculous and while I recognise that my very own case is not the worse that this class action includes represents, I would ask the courts to think and deliberate around the notion that these delays and constant obstruction may very well be a way for the legal system to work but one also needs to consider the longitudinal mental health outcome of *DUE PROCESS* for all those plaintiffs who are struggling to bring closure to a chapter in the lives. This individual is motivated by greed and continuing to entertain delays like these, is I would submit, causing significant undue hardship for many in the class action.

I fully realise that I cannot influence how our legal system is built and or functions, but I sincerely hope that someone will be able to put a stop to these delays, settle and close the file and allow those humans so heavily impacted by this case to close out this chapter of their lives, and turn the page. The greater good is definitely not being achieved here by allowing one person to get in the way of healing for hundreds of people based on what amounts to pure greed and envy that the lawyers who took on this case will pocket a great sum of money.

It is what it is. His guy needs to get over it and the Judge will need to muster the courage to draw the line and look after the greater good.

Time to move on.

Sincerely



Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: lundi 15 mai 2023 à 15:42:07 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Madame, monsieur,

J'ai été agressé à répétition durant mes premières années scolaires. De par cette action collective, j'ai enfin espoir d'être un peu compensé pour les séquelles psychologiques graves que j'ai porté en moi depuis ma tendre enfance; or j'ai maintenant 68 ans et je combats deux cancers, l'un en rémission, l'autre incurable et qui me forcera tôt ou tard à demander l'aide médicale au décès. Les dermatologues de [REDACTED] travaillent d'arrache-pied pour retarder son évolution; or le « membre dissident », pour des principes qui ne me sont étrangers, me privera peut-être de l'opportunité ultime que cette action collective représentait pour moi, entre autres de consolider une maigre assise financière pour l'avenir de ma future veuve.

Si vous le pouvez, je vous en prie, plaidez ma cause devant ce dissident, un juge, le Ciel même; mais faites qu'on entende ma supplique. S'il-vois-plait.

Merci,

[REDACTED]

Le 15 mai 2023 à 15:22, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

<image001.png>

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 15:44:38 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Pièces jointes: image001.png, image001.png

Bonjour Me Wee je désire que M Ford demeure mon représentant
Merci beaucoup (est ce que ma formulation est correct)

Le lun. 15 mai 2023, 2 h 56 p.m., Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat

**ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS**

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 15:47:03 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Je souhaiterais que M.Ford demeure notre représentant. L'acharnement de ce membre ne fait que ralentir le processus de guérison des victimes. Nous voulons un point final à cette histoire et non voir cela traîner des années. Cela a duré assez longtemps déjà et ressassé assez de mauvais souvenirs sans étendre cela encore plus longtemps.

Bien à vous
[REDACTED]

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Envoyé : 15 mai 2023 14:56
À : Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEEAVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce

Objet: Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 15:47:50 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Moi je suis contre le membre dissident mr ford doit continuer cela a assez durée on doit finir cela le plutôt possible sa suffit un point . j,appuie Mr Ford ok je suis très satisfait de lui.on peut tu passer à autre chose

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

De : Antoine Duranleau-Hendrickx
Envoyé le : 15 mai 2023 14:56
À : Action collective
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Importance : Élevée

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat



3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege

Objet: RE: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 15:51:40 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Ça va me faire plaisir de vous donner mon avis croyez-moi...

Comment une pareille connerie peut elle être possible ? Le membre dissident qui veut remplacer notre représentant ? Est-ce que quelqu'un a dit que nous n'étions pas content de Brian Ford et que nous voulions quelqu'un d'autre pour le remplacer ?

Surtout pas cet imbécile qui ne veut pas NOTRE intérêt mais bien le SIEN.

Comment la JUSTICE ne peut-elle pas rejeter tout simplement cette demande loufoque du revers de la main que l'on puisse enfin clore ce dossier au plus vite ? N'avons nous pas notre mot à dire NOUS, les membres ? Pourquoi ne sort-il pas de l'ombre et ne se révèle-t-il pas au grand jour avant de vouloir nous représenter ? Cette farce grotesque à assez duré messieurs et je vous prie de faire tout en votre pouvoir pour en finir car cela a suffisamment duré, c'est très éprouvant ces délais croyez-moi. On veut garder notre représentant M.Brian Ford. Merci beaucoup messieurs...

[REDACTED]

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

----- Message d'origine -----

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Date : 23-05-15 15 h 10 (GMT-05:00)
À : Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 16:02:43 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour,

Je fais suite au courriel transmis ce jour en relation avec les nouvelles procédures déposées par le membre dissident. Je ne désire pas que le nom de mon frère décédé depuis octobre 2020, [REDACTED] se retrouve entre les mains de cet individu. Je fais entièrement confiance en votre jugement et je suis persuadée que vous continuerez à protéger les membres que vous représentez et dont M. Brian Ford agit à titre de représentant depuis 2017.

Je vous prie d'accepter mes salutations cordiales.

[REDACTED]

[REDACTED]

Le 2023-05-15 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont

Objet: Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 16:04:41 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>, Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Cc: [REDACTED]
Pièces jointes: image001.png

Merci à toute l'équipe pour le bon travail.

À qui de droit :

Il faut arrêter cette mascarade qui fait souffrir des centaines de victimes depuis trop longtemps. Brian Ford a mon entière confiance en tant que représentant des victimes dans l'Action collective contre les CSV et il n'est pas question pour moi de le remplacer. Si BL est l'individu (ou son représentant) qui, lors de l'audition devant le juge Davis, a déblatéré contre les avocats, et particulièrement, et de façon misogyne, contre Me Dufresne-Lemire, j'exige que ce type soit retiré de la liste des victimes à être indemnisées, il a suffisamment nui au processus lui-même retardé par la lenteur du juge à procéder. Au contraire, la firme ADW a tout fait pour remettre sur les rails le plus rapidement possible la cause rejetée à tort, dans les meilleurs intérêts des victimes dont une bonne partie sont des personnes âgées (j'ai moi-même 77 ans) qui n'ont pas le luxe d'attendre.
Justice retardée est justice refusée!

[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

De : [Antoine Duranleau-Hendrickx](#)
Envoyé le : 15 mai 2023 14:56
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Importance : Élevée

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 16:06:00 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Cc: [REDACTED]
Priorité: Élevée

À: Arsenault, Dufresne, Wee, Avocats

A/S Me Antoine Duranleau-Hendrix.

Je reçois votre communication de ce jour relativement aux démarches d'un membre dissident.
Je suis membre en bonne et due forme de l'action collective ci-haut mentionnée.
Je viens, par la présente, exprimer fermement mon opposition à cette démarche et je réitère mon appui à Monsieur Brian Ford

Merci à l'avance pour l'attention que la présente recevra.

[REDACTED]

[REDACTED]

Le 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

<image001.png>

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: lundi 15 mai 2023 à 16:11:57 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Suite à la lecture du document que j'ai reçu concernant les démarches du membre dissident, à mon avis, M. Brian Fort devrait demeurer comme notre représentant dans cette action collective contre les Clercs de Saint-Viateur. Bien à vous [REDACTED]

Envoyé de mon iPad

Le 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

<image001.png>

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

<2023-05-15 Bulletin d'information - Avis aux membres et demande du membre dissident.pdf>

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 16:21:44 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Priorité: Élevée

Je suis personnellement contre l'action du membre dissident.

Le 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

<image001.png>

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

<2023-05-15 Bulletin d'information - Avis aux membres et demande du membre dissident.pdf>
<Demande du membre dissident.pdf>

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 16:23:36 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour à l'équipe,

Merci pour l'information.

Je réitère ma confiance en M. Ford à titre de représentant et à l'équipe qui mène ce dossier.

En toute connaissance, au début du processus j'ai signé avec vous une adhésion et à l'équipe et envers le représentant M.Ford et au % d'honoraires. Il me semble que c'était un contrat. Je le comprends toujours comme cela.

Bien sûr que j'aimerais que ce soit gratuit... mais ce n'est pas comme cela que ça fonctionne à mon humble avis.

J'ai été abusé, cela a brisé ma vie. Est-ce pour autant que je dois m'acharner pour obtenir plus « de sous » comme je ressens que cela semble être l'objectif moteur de la part du membre dissident?

Le membre dissident, invisible, pour les autres membres, est à la recherche de quoi et au nom de qui? La démarche commence à me briser autant que les vicissitudes vécues dans mon jeune âge par les Clercs.

Je ne désire pas être représenté par quelqu'un dont le nom est tu et dont je sens la vengeance comme leitmotiv. Je désire que le dossier avance et qu'il arrive à terme dans le cadre du fonctionnement juridique actuel. Je ne souhaite pas ajouter à ma démarche juridique un volet de refonte du Code civil du Québec.

La refonte que je souhaite, et je l'ai exprimé lors de mon adresse au juge lors de ma présence au criminel à Joliette fin mai 2021... je souhaite que les Clercs réfléchissent, conviennent et agissent afin de ne plus briser *les petits enfants qui leurs son confiés*. Ça je m'impliquerais dans une telle démarche advenant qu'elle soit menée, par exemple, par le membre dissident à la clarté du jour.

Le membre dissident m'apparaît fonctionner, comme les Clercs, à la jetée du jour. Ça m'écœure.

Je ne connais pas l'agenda de l'homme invisible mais être devant le juge je lui dirais :

M.LE Juge, avec tout le respect pour vous et votre fonction, je vous demande bien humblement de ne pas m'entraîner dans des dédales juridiques qui me semble sinueuses et blessantes pour mon être dans son entièreté.

Je vous demande de conserver M. Ford comme mon représentant dans ce dossier et en conséquence de rejeter la demande du membre issu de notre groupe qui est devenu dissident.

Je vous demande d'exclure, si cela est en votre pouvoir, le membre dissident de notre action collective tout en l'invitant à recommencer en son propre nom une démarche individuelle à ses frais. Il me semble que cela serait cohérent d'avec ce qu'il souhaite pour lui.

Moi, ma démarche était collective et demeure collective sachant très bien que SEUL je ne l'aurais jamais enclenchée pour pleins de raisons dont beaucoup la raison financière et celle d'assumer le fait d'être seul face aux Clercs.

À la limite, M.le Juge, je trouve pervers le fait de profiter d'une association à une ACTION COLLECTIVE, donc en être membre tout du long, et l'utiliser en cours de route, vers la fin, pour assouvir ses desseins personnels et renier le contrat d'adhésion initial signé entre les parties et de bonne foi.

Merci de l'attention portée,



Le lun. 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocat.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 16:32:39 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>, Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour,

J'ai pris le temps de lire votre lettre et voici mon opinion au fait de la demande par le membre dissident de demander d'aller en appel suite au dernier jugement:

Je suis TOTALEMENT en désaccord. Le fait de vouloir contester les honoraires des avocats dans ce dossier est complètement ridicule. L'objectif de ce dossier est d'avoir prouvé les gestes des prêtres envers les victimes dont j'en fais partie. Le dossier dure depuis longtemps, les gens comme moi veulent passer à autre choses pour que le deuil soit fait. Le fait d'aller en appel pour contester les frais d'avocat va juste étirer le processus de guérison et ne respecterait pas l'ensemble des gens dans ce dossier. Nous sommes TOUS chanceux, car un montant d'argent pourra nous être distribué. Je n'ai pas de montant fixer dans ma tête, mais mon objectif est de faire de quoi avec mon fils et ma conjointe avec cette argent pour vivre un moment de joie. Ceci me ferait passer à autre chose car j'ai un besoin de vivre, prendre ce montant d'argent pour en faire un bien, une mémoire en me faisant plaisir... Tout dépendant du montant reçu : Soit s'acheter des vélos de montagnes, une fin de semaine dans un chalet près d'une rivière, si le montant me le permet, mon choix de rêve est d'apporter mon fils à Walt Disney... peu importe le choix de chacun avec un montant reçu, je crois que les gens veulent et doivent passer à autre chose. Tout c'est moment de souhait sont justement pour tourner la page à cette histoire triste que nous avons tous vécu et auquel on veut passer à autre choses au plus vite. Et pour moi de vivre un beau moment avec mon fils est de tourner cette page triste.

Alors il TRÈS claire pour moi que je ne souhaite pas étirer cette histoire. Je suis TRÈS satisfait de la représentation de M.Ford et de les avocats dans ce dossier qui tout le long du parcours ont su répondre aux questions avec humanité et l'équipe en soit à toujours été disponible. Je n'ai aucun commentaire négatif à dire à l'équipe qui nous représente.

Je trouve la demande du membre dissident d'être très égoïste de sa personne pour choisir la direction qu'il souhaite prendre. Nous sommes un groupe et ceci ne représente pas du tout le groupe. On devrait le voir comme un assemblée générale. Le fait d'avoir une minorité s'objecter négativement ne devrait pas être accepté.

Vous pouvez publier ma lettre, je suis très à l'aise avec ceci, car je m'objecte totalement à ce membre et vous pouvez me contacter en tout temps. Mais moi... je veux passer à autre chose et cette chance est dans nos mains.

Donc s.v.p., publier ma réponse.

Merci,
[REDACTED]

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 16:40:56 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

bonjour mon nom est [REDACTED] et je suis 100 pour 100 d accord que M ford reste representant pour nous dans le recours collectif .et nous avons entiere confiance en lui et au avocat merci bien a vous s [REDACTED]

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Envoyé : 15 mai 2023 14:56
À : Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat



3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 16:41:57 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

C'est une chose de contester les honoraires des avocats, c'en est une autre de prendre en orages 377 personnes abusées qui attendent depuis des années d'être dédommagées.

[REDACTED]

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Envoyé : 15 mai 2023 14:56
À : Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

**ARSENAULT
DUFRESNE
WEE** AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information

Objet: Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 16:46:24 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Moi je pense que si la majorité des membres veule que sa cesse, je me pose la question pourquoi juste un membre peut-il faire cela si la majoriter des membres sont satisfait .c,est encore une souffrance pour moi.même tous l,argent du monde ne peux effacer le mal qui a été fait merci a vous

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

De : [Antoine Duranleau-Hendrickx](#)

Envoyé le : 15 mai 2023 14:56

À : [Action collective](#)

Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Importance : Élevée

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 16:50:41 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour Me Duranleau

Je suis contre le fait que ce membre dissident me représente de quelques façon que ce soit. Pourquoi ne pas faire un sondage auprès des victimes. Pourquoi devoir encore attendre. Pour quelques centaines de dollard. Combien cela va couter aux membres cette contestation. Pour ma part le cout sera trop élevé d'une façon ou d'une autre. Le fait que j'ai dénoncer mon ancien directeur a été assers éprouvant que je ne VEUX PAS que les procédures durent encore plus longtemps. Nous avons signé pour un % . Nous respecterons notre parole. L'attitude agressive et loufoque du membre dissident me laisse perplexe sur ses réels volonté.

Je vis depuis des années avec les séquelles que mon directeur m'a fait subir alors que je n'étais qu'un enfant. Je suis toujours en thérapie depuis plusieurs années. Pensez vous une seconde que je laisserai un bouffon qui ne connaît rien au procès des actions collectives agir en mon nom. Je prendrai tout les moyens sans exception afin que ce clown ne me représente pas. Quitte a me retirer de l'action collective. Mais jamais cet individus ne parlera en mon nom j'espère avoir été assers clair sur ce sujet.

Je limiterai mes actions a ce courriel pour l'instant. Mais je prendrai tout les moyens nécessaires pour que ce membre dissident ne me représente en aucune façon qu'il en trouve un autre membre dissident.

[REDACTED]

Le lun. 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 16:59:15 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

15 Mai 2023

J'appuie a 100 % Mr. Brian Ford pour me représenter en tout temps et pour quelques raisons que ce soit et je signe [REDACTED]

From: Antoine Duranleau-Hendrickx
Sent: Monday, May 15, 2023 2:56 PM
To: Action collective
Subject: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: lundi 15 mai 2023 à 17:10:19 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Bonjour Me WEE

Mon nom est [REDACTED] je tien à vous informé que je suis en désaccord avec la demande du DESIDENT .Je m'oppose à sais dire d alle en cours pour prendre la place à M BRIAN FORD je trouve que 20% pour les honoraires des avocats est bien MÉRITÉ .J'espère que le juge DEVIS vas rejette ça demande .Merci à Vous Tous pour le bon travail

Envoyé de mon iPhone

Le 15 mai 2023 à 15:22, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

<image001.png>

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 17:16:37 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour je trouve déplorable que la validité des intérêts et l'intégrité de M Brian Ford comme représentant des membres de l'action collective soit mise en doute voire même contestée. Je vis avec les séquelles d'abus depuis près de 60 ans et M. Ford a été pour moi une inspiration qui m'as donné la force et le courage de vous rencontrer et de raconter mon histoire, je réitère par le présent courriel mon appui inconditionnel envers M Brian Ford comme représentant du groupe et également envers votre équipe légale. Espérant enfin un règlement favorable pour tous, je vous remercie de votre engagement.

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Envoyé : 15 mai 2023 14:56
À : Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

**ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS**

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 17:24:01 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Nous ne sommes pas d'accord avec le dissidents il ralenti le groupe au complet ce qui n'est pas dans l'intérêt de personne de prolonger les délais contenue se l'âge avancer se plusieurs d'entre nous il y a til moyen de l'empêcher se procédé merci .

Obtenir [Outlook pour Android](#)

From: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Sent: Monday, May 15, 2023 2:56:08 PM
To: Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Subject: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat



3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 17:26:04 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png, image001.png

Bonjour le 15 mai j'ai reçu un courriel. Concernant un membre décident je ne suis pas d'accord avec lui je crois que la décision finale était bien mais final, de changer le représentant Brian Ford je ne suis pas d'accord. Merci beaucoup [REDACTED]

Le lun. 15 mai 2023 14 h 56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat

**ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS**

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais.

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 17:37:07 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour M. Duranleau, Pour donner suite à cette dernière missive, je réitère ma position émise précédemment que cette dernière position de demander que cet appel soit transmis à la cour suprême est complètement ridicule. Ayant personnellement œuvré dans mes fonctions professionnelles pendant 30 ans avec nombre de cabinets d'avocats les honoraires présentés sont tout à fait justes et de plus pour avancer le dossier votre firme a accordé un rabais important ce qui est très louable considérant les heures passées à ce dossier à date.

Cette position de ce membre dissident est certainement une position de claire méconnaissance des rouages du système de la justice et ne mérite absolument pas d'aller aux plus hautes instances de notre système pour plusieurs raisons qu'il me ferait plaisir d'échanger avec vous. si vous le désirez. N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné si votre temps le permet. Bien à vous, [REDACTED]



Sans virus. www.avast.com

Le lun. 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: lundi 15 mai 2023 à 18:05:25 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>

Moi [REDACTED] membre du recours collectif, contre les clercs st Viateur, ne veut pas du des décidant comme représentant, nous avons un en mes Ford Comme représentant et très satisfait de lui , Merci a vous

Le lun. 15 mai 2023 17 h 48, [REDACTED] a écrit :

Esceque nous les membres, nous voudrions exclure ce membre décidant esceque nous pourrions le faire .

Le lun. 15 mai 2023 14 h 56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat



3565, rue Barri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: lundi 15 mai 2023 à 18:14:49 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Bonjour à vous

Le ridicule a t'il une limite? Qui paie les frais du dissident? Je suis en désaccord complet avec sa démarche personnelle, revendicatrice et injuste pour les survivants. Monsieur Ford fait un excellent travail depuis le début et c'est faux de prétendre qu'il ne veille pas à mes intérêts dans ce dossier. Le dissident est-il réaliste, saint d'esprit et rationnel? Pense t'il qu'un cabinet d'avocat est un OSBL? Vous faites en excellent travail et vous avez assumé les frais de cette démarche depuis le début. Vos frais étaient connus! Quelle mesure légale pouvons-nous prendre contre les abus de cet individu. Je suis fatigué, il est temps de passer à autre chose. SVP indiquer au juge que je suis complètement et totalement en désaccord avec le dissident. Sa démarche est préjudiciable à ma santé mentale et à nos démarches pour obtenir justice contre ces abuseurs pédophiles qui ont trop longtemps prétendre à l'innocence. Bref, le dissident semble travailler contre le collectif pour satisfaire une soif de vouloir triompher sur le système. Move on and carry on!

Envoyé de mon iPhone

Le 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

<image001.png>

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 18:28:15 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png, 2023-05-15 Bulletin d'information - Avis aux membres et demande du membre dissident.pdf, Demande du membre dissident.pdf

Par la présente M le Juge

Je tiens à affirmer mon entière confiance à M Brian Ford pour avoir travaillé avec acharnement sur notre dossier depuis des mois et des mois et voir même des années.

De plus je tiens à spécifier que je suis en accord avec le dernier jugement concernant les taux horaires des avocats et que j'espère un règlement rapide pour que justice soit fait.

Merci
[REDACTED]

Le 15 mai 2023 à 3:22 p.m., Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

je sait pas quel age a cette individue mais si sa continue je crois que plusieurs membre vont etre décédé pour recevoir leur indemnité

se que je ne voudrais pas de mon coté

car les chose qui me sont arriver demande justice de puits l'age de 11 ans que je garde sa en dedans

il va falloir que sa sorte un jours ou l autre

merci a vous pour la poursuite et j espère que sa va se régler au plus vite

merci 



Sans virus. www.avast.com

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 18:52:05 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Je désire que Mr Ford continue d'être notre représentant; ce mr B...L...me semble être un peu trop narcissique et sans regard pour les autres membres du recours.

Le lun. 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat

**ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS**

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais.

Maître Antoine Duranleau-Hendrickx

15 mai 2023



3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3

Messieurs,

Honnêtement, je suis totalement en désaccord avec la décision du dissident de vouloir remplacer M. Brian Ford pour qu'il puisse porter notre cause en appel devant la Cour Suprême du Canada sur la base que les honoraires demandés par votre firme d'avocats sont abusifs et excessifs et que M. Ford n'a pas les compétences nécessaires pour y arriver.

Depuis 2019, M Brian Ford et votre équipe d'avocats n'avez pas ménagé les démarches pour faire avancer le dossier dans le seul et unique but:

- Faire reconnaître par la congrégation des Clercs de St-Viateur, les faits reprochés de certains de ses membres en se basant sur les témoignages décrivant les sévices sexuels subies par +/-380 jeunes pensionnaires dans diverses institutions d'enseignement dirigées par leur congrégation.
- En demandant une compensation monétaire exemplaire pour mettre un baume sur les blessures subies par les personnes abusées dans leur jeunesse dont le souvenir de ces abus persiste et hante encore leur subconscient.
- En diminuant le pourcentage original demandé de 25% à 20% sur le montant total de \$28,000,000.00, je crois fermement que votre firme a fait un effort de bonne volonté malgré le fait que dans la plupart des recours collectifs le pourcentage demandé se situe entre 25% et 30% et quelquefois un peu plus dépendamment de la gravité des gestes reprochés.
- Je suis persuadé que M. Brian Ford a fait tout ce qui était en son pouvoir durant toutes ces années pour que cette cause soit jugée dans les règles de l'art et je ne vois absolument pas pourquoi le dissident s'obstine à vouloir le remplacer, si ce n'est que pour prolonger le délai de règlement et abuser du système de justice qui est déjà surchargé.

En espérant que ma voix se joigne à plusieurs autres pour vous appuyer, vous et M.Ford, dans votre démarche ultime de règlement le plus rapidement possible. Bonne continuité et bon courage.



c/c Maître Justin Wee
M. Brian Ford

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: lundi 15 mai 2023 à 19:27:04 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Bonjour Antoine, ainsi que collègues de chez ADW

Par la présente je souhaite m'opposer fermement au fait que le membre dissident remplace Brian Ford. Ce dernier fait un excellent travail comme représentant depuis maintenant plusieurs années, et il a toute ma confiance, tout l'opposé du membre dissident.

Votre travail de représentants légaux est excellent et essentiel, et il a un prix. l'entente révisée suite à la plainte initiale du membre dissident me convient.

Beaucoup de gens, membres de cette action, ne souhaitent qu'une seule chose et c'est de mettre tout ça derrière. L'acharnement du membre dissident est frustrant, non raisonnable et non désiré.

En espérant que d'autres partageront leur avis, et que ceci aura un poids

Merci beaucoup pour votre travail

[REDACTED]

Le 15 mai 2023 à 15:22, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

<image001.png>

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par

Objet: RE: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 19:37:42 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image002.png, image003.png

Me Duranleau-Hendrick,

Pour donner suite à votre courriel d'aujourd'hui, je vous écris en tant que membre du recours collectif déposé par Brian Ford contre les Clercs de Saint-Viateur avec l'aide des avocats Arsenault Dufresne Wee.

Depuis toutes les années que ce recours est en progrès et à la suite des multiples interventions du membre dissident, nous croyions tous par suite du récent jugement du 24 avril 2023 de la Cour d'appel que nos demandes connaîtraient un dénouement et que la saga du membre dissident serait terminée alors que trois (3) juges de la Cour d'appel se sont prononcés d'un commun accord.

Si le représentant Brian Ford et ses avocats n'avaient pas eu la brillante initiative d'en appeler du jugement du 4 juillet 2022, les compensations négociées par tous les intervenants en janvier 2022 auraient fondu comme de la neige au soleil en été, et les victimes n'auraient reçu aucune indemnisation considérant qu'il était très peu probable que tous les intervenants-payeurs auraient maintenu leurs consentements pour déboursier leurs mises de fonds respectives.

Le fait que les avocats du représentant demandeur *Brian Ford* changent d'idée sur la question d'aller en appel du jugement du 4 juillet 2022, relève de la stratégie et surtout de la sagesse de la décision desdits avocats, d'être eux-mêmes représentés par des avocats qui les ont conseillés pour le meilleur dénouement de tous les membres de ce recours, dénouement qui semble obtenu par le jugement de la cour d'appel du 24 avril 2023.

Le représentant Brian Ford a vaincu la plus grande difficulté du dossier, par suite de tous les jugements prononcés depuis le 4 juillet 2022; l'approche annoncée par le membre dissident pénalisera tous les membres de ce recours collectif qui attendent depuis des années le dénouement et la distribution des indemnités qui sont toujours sur la table, malgré tous les obstacles juridiques qui se sont présentés jusqu'à ce jour; cependant, l'écoulement du temps risque de provoquer des dommages qui seront irréparables pour plusieurs d'entre-nous membres de ce recours collectif.

Au surplus, il serait possiblement pertinent de calculer la perte de la valeur d'achat du capital convenu par l'entente de règlement depuis le 4 juillet 2022, en fonction du montant économisé par la réduction des honoraires de 5% des avocats Arsenault Dufresne Wee, pour comprendre qu'en fin de compte personne n'y a gagné.

Je ne veux pas reprendre de tout le parcours et tous les retards provoqués par le membre dissident, mais j'ajouterai en tant que membre dudit recours qu'il me semble que le membre dissident a eu toutes les chances de se faire entendre et de saisir le prétoire de toutes ses revendications et de ses points de vue; au surplus, selon les éléments soulevés par le membre dissident dans sa demande du 21 février 2023, celui-ci semble vouloir soumettre de nouvelles preuves, alors que sous toutes réserves, le temps des témoignages est terminé depuis le jugement de la Cour Supérieure du 4 juillet 2022.

Sans porter un jugement de valeur sur les motivations possibles du membre dissident, les délais que ce

dernier va occasionner (si sa demande en substitution du demandeur Brian Ford devait être accordée pour qu'il tente d'en appeler devant la Cour Suprême), sont hors proportions par rapport au peu de chance de réussir devant la Cour Suprême et surtout, par rapport aux dommages qui seront causés à plusieurs des membres du recours qui sont en droit d'être indemnisés par suite du bon travail complété par Brian Ford et ses avocats.

Je soumets humblement que la recherche d'une réduction des frais d'avocats Arsenault Dufresne Wee devant le plus haut tribunal du Canada causera des dommages disproportionnés, si le processus devait persister en vue de la demande annoncée par le membre dissident dans sa procédure qui sera entendue le 19 mai prochain devant le Juge Thomas M. Davis.

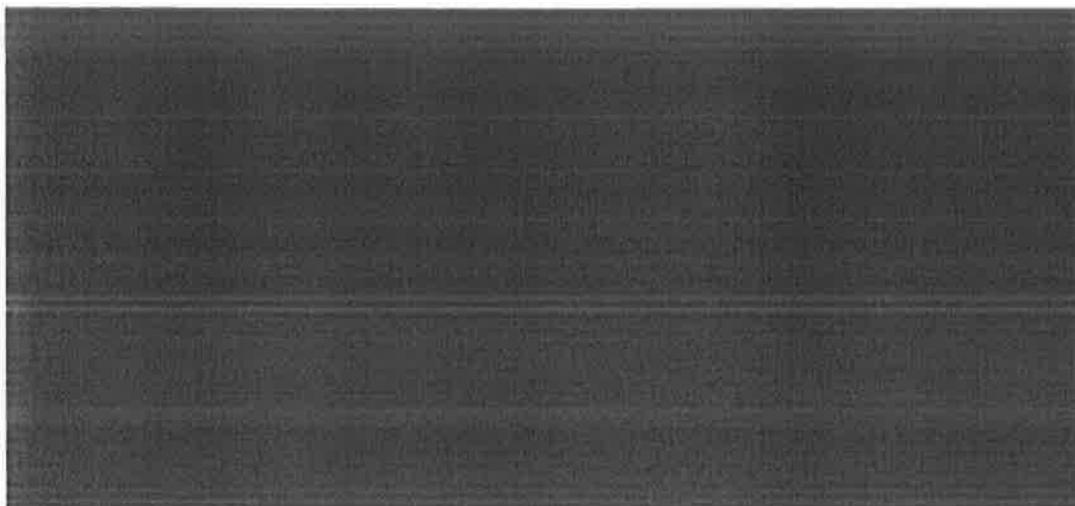
Au surplus, il apparaît important à plusieurs d'entre nous de se poser la question de savoir quelles sont les chances que le membre dissident puisse convaincre la Cour Suprême de se saisir du présent dossier, considérant notamment le parcours de ce plaideur dissident et les conséquences de sa dissidence qui persiste ? Malgré que plusieurs d'entre nous soient des néophytes en droit, les chances de réussite du plaideur dissident devant la Cour Suprême pour réduire les frais d'avocats, sont inexistantes ou presque. Cependant, les chances que le plaideur dissident cause des dommages irréparables à plusieurs des membres du recours initial sont très réelles.

La saga du membre dissident devrait connaître son terme maintenant, alors que nous en sommes à la veille des évaluations et des distributions.

Il est clair que la confidentialité des coordonnées du membre dissident a été constamment protégée par tous les juges et les tribunaux qui sont intervenus dans le présent dossier; la confidentialité des noms et coordonnées des membres du Groupe sera-t-elle protégée, si le membre dissident devient le détenteur de nos noms et de nos coordonnées ? Devrais-je m'inquiéter du fait que je vous transmets le présent courriel et que le membre dissident puisse connaître mon identité ? Il me semble que le législateur a prévu qu'*obligatoirement*, le représentant et/ou le membre qui demandent d'agir à ce titre dans une action collective, sont tenus de se faire représenter par un avocat; il me semble que cette règle de droit si elle est respectée, devrait faire en sorte que la demande du membre dissident soit rejetée tout simplement.

Je comprends que la confidentialité de mon nom sera protégée, et en conséquence je vous demande de transmettre mon courriel au Juge Thomas M. Davis en vue de l'audition qui se tiendra vendredi cette semaine.

Le tout étant cordialement soumis,



Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 21:45:00 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

En tant que membre de l'action collective, j'ai beaucoup de difficulté à voir le bien fondé de cette nouvelle demande de la part du membre dissident.

Je peux comprendre sa frustration, mais objectivement je ne vois pas l'utilité de saisir la cour suprême d'un tel dossier.

Il me semble que ce ne soit plus une question de droit mais des négociations qui ont déjà abouti.

+ de 99% des membres de l'action dite collective se sont rangés derrière les décisions de première et deuxième instance. Je crois que le mot collectif y trouve son sens.

Pour la plupart d'entre nous, ce drame est très lourd à porter. D'étirer de jour en jour devient pénible. Certains ont réussi à enterrer du mieux qu'ils peuvent ce triste passé mais de remettre en jeu les bases de cette entente devient de la torture.

Journaux, attente, explications.. En remettant encore en cause la rémunération des avocats au dossier, notre société fera t-elle face à une instinction des recours collectifs ? Comment donc obtenir gain de cause seul et sans budget ? Qui de la société bénéficiera d'une telle action: 1 dissident ?

Merci de faire suivre au juge Davis.

Bien à vous,

[REDACTED]

Le lun. 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Bonjour M. Duranleau-Hendrickx, depuis 1967 que je vis avec ce boulet du passé que j'ai tenté à plusieurs reprises d'oublier en m'automutilant à l'adolescence, écorché par la vie, traîné de pensionnat en pensionnat, de foyer nourricier en foyer nourricier, de crier ma révolte aux services sociaux leur racontant ce que je vivais et me faire dire que tout cela est faux et c'est seulement pour qu'on te sorte de là que tu dis ça. J'étais un rebelle au secondaire et j'ai lâché l'école parce que le service social voulait me placer encore dans un foyer nourricier alors que j'allais entrer au CEGEP parce que j'étais mineur en 1970. J'ai voulu tuer ma mère parce que je lui en ai voulu de m'avoir placé si longtemps et par tout ce que j'avais vécu durant ces dix ans. Elle m'a mis dehors à dix-sept ans et quelques décennies plus tard, il a fallu que je m'en occupe dans les dernières années avant sa mort, ironique peut-être car j'ai toujours cru qu'elle m'avait placé parce qu'elle ne m'aimait pas et pourtant je n'ai pas eu le courage de lui révéler ma souffrance car je ne voulais pas la faire souffrir pour ce que ça m'aurait donné.

Jeune adulte, je buvais à me saouler la gueule pour tenter de comprendre pourquoi j'avais vécu une telle enfance, n'en pouvant plus de souffrir, bien saoul, je me suis ouvert les veines. (Je vous écris tout ça et j'en ai les larmes aux yeux) Quand j'étais jeune et j'étais obligé d'aller voir un médecin, je tremblais comme une feuille parce que j'avais peur qu'il me touche, je me suis renfermé sur moi-même avec ma peine, j'écrivais des poèmes et je devenais asocial et je jurais contre l'Eglise et toute cette clique de pédophiles.

Lorsque j'ai témoigné pour le recours collectif, ça m'a viré à l'envers, ça m'a déchiré les tripes... Enfin je pouvais témoigner et me délester pour la première fois du boulet que je traînais depuis tant d'années. Et dire que j'avais peur d'aimer et d'être aimé, mes relations avec les femmes ont toujours été compliquées... J'étais et je suis incapable de faire confiance à quiconque.

Aujourd'hui j'ai 70 ans et j'ai hâte que tout cela finisse... Le dossier traîne déjà depuis trop longtemps... L'argent ne pansera jamais mes blessures qui ne cicatriseront jamais, le mal est fait et ma vie est trop avancée pour que je connaisse enfin le bonheur, libéré de ce fardeau à jamais.

Je travaille encore plus de quarante heures par semaine comme livreur chez Purolator... J'ai un fils de 26 ans que j'ai élevé tout seul comme père monoparental et travailler pour moi a toujours été un exutoire plutôt que de me retrouver seul entre quatre murs dans mon petit studio à réfléchir et constamment ressasser le passé de merde que j'ai vécu.

Je mets de l'argent de côté pour me payer un voyage avec un campeur que j'ai monté moi-même pour un jour vivre une vie de nomade, en nature loin de la société. Attendre encore des années et des mois pour finir par en voir le bout... Mettre enfin un terme à tout ça, partir avec mon fils et enfin oublier et vivre un peu de bonheur.

Cessez de me torturer avec vos démarches auprès des instances judiciaires, à chaque fois vous ne faites que mettre du soufre sur des plaies qui tardent déjà depuis trop longtemps à cicatriser. Donnez-moi la chance de partir et d'enfin jouir un peu de la vie pour les quelques années qu'il me reste à tirer dans ce monde de fous.

[REDACTED]

P"S" En 1967 je m'appelais [REDACTED] à l'âge adulte j'ai rajouté mon deuxième prénom [REDACTED] comme si j' voulais couper les ponts avec mon passé.

Objet: Ré: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: lundi 15 mai 2023 à 23:53:58 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

mon Dieu...quand cela va s'arrêter et qu'on ferme le dossier une fois pour toute...

comment un seul membre peut en laisser plus de 300 ???? par simple obstination..pour quelque dollars en plus ??c'est de la demenceattachez-le s.v.p.

MOI [REDACTED] EN PLEINE POSSESSION DE MES MOYENS...JE RÉITÈRE MA CONFIANCE EN BRIAN FORD ET REJETTE TOUTE PROCÉDURE VISANT À LE DESTITUER...

S.V.P. AVISEZ TOUS LES MEMBRES POUR QU'ILS FASSENT LA MÊME DÉMARCHE SANS TARDER...

Nous portons ou trainons un lourd fardeau depuis si longtemps....tourner la page nous apportera un peu de réconfort....et ce n'est pas quelques dollars qui va faire la différence

vous pouvez me contacter au [REDACTED] laissez le message ..je vais rappeler...si vous avez besoin d'éclaircissements..

[REDACTED]

----- Message d'origine -----

De: adhendrickx@adwavocats.comle À: actioncollective@adwavocats.com

Envoyé: lundi 15 mai 2023 13:56

Objet: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 02:46:51 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

À qui de droit,

À titre de membre du recours collectif, je refuse que M. Brian Ford soit remplacé comme représentant du groupe.

Il a toute ma confiance..

Respectueusement

[REDACTED]

Le lun. 15 mai 2023, à 14 h 56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat

**ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS**

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télc.: (514) 527-1410

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 04:59:20 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Je désire que M. Brian Ford demeure le représentant!

On May 15, 2023, at 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> wrote:

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

<image001.png>

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

Objet: Re : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: mardi 16 mai 2023 à 05:52:35 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Bonjour,

Suite à cette dernière "frasque" du membre dissident sachez que pour ma part je souhaite que l'on lui ferme la porte définitivement. Il prétend avoir les intérêts du groupe à cœur alors qu'il agit comme s'il était la seule victime.

Il y a beaucoup de gens qui ont souffert et qui souhaitent que ce cirque se termine le plus tôt possible.

Vous pouvez laisser mon nom.

[REDACTED]

Le 15/05/23 14:56, **Antoine Duranleau-Hendrickx** <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat



3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-

Objet: Re : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: mardi 16 mai 2023 à 07:36:44 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Bonjour

J aimerais exprimer mon opinion concernant ce membre dissident.

Pourquoi ce personne n'a pas entrepris des démarches de poursuites.
Pourquoi ne pas se retirer et continuer sa démarche seul.

C'est M. Ford qui a eu ce courage et je tiens à le remercier sincèrement.

Pour ma part ,cette action collective m'a permis de revenir sur ce passé douloureux
et m'a apporté un peu de réconfort

On ne pourra jamais oublié mais je voudrais voir le mot FIN.
Je suis en accord avec l'entente obtenue.

[REDACTED]
Victime

Le 15/05/23 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat



3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 08:10:46 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png, image001.png, 2023-05-15 Bulletin d'information - Avis aux membres et demande du membre dissident.pdf, Demande du membre dissident.pdf

Vraiment décevant ! Je ne peut pas croire qu'un juge accepterait cette demande ! Après tout l'énergie, le temps et les efforts que m. Brian Ford a mis dans ce dossier depuis ces années. Je croyais que ce membres dissidents avait eue une partie de ce qu'il voulais, faire descendre le montants des honoraires. Maintenant sa semble pas être assez pour lui, est ce qu'il comprend l'enjeux de tout ça ? Avec tout se temps perdu, est ce qu'il réalise qu'il n'ai pas seul et que les gens sont tannée d'attendre en plus de ce replonger constamment dans ses mauvais souvenirs ! Il est temps que sa finisse, il y a peut être des gens ou la santé n'ai pas très bonne qui n'auront pas le temps de recevoir cette compensation ou dans profité. Je suis contre cette demande !

Envoyé de mon iPhone

Le 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information

Objet: RE: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 08:39:24 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour,

Voici mon opinion.

Le membre dissident dit vouloir remplacer M. Ford dans le but d'aider les victimes. Les aiderait-t-il vraiment?

1. Les Clercs de St-Viateur sont reconnus coupables d'avoir commis des crimes d'ordre sexuel entre les années 1935 et aujourd'hui. Il y a donc des victimes âgées qui attendent un règlement pour soulager les souffrances qu'ont causé ces crimes odieux, qui détruisent une vie. Plus les démarches seront retardées, moins les victimes auront de temps à vivre pour bénéficier de leur compensation. Certaines n'en bénéficieront pas.
2. Si le dissident était nommé et qu'il réussissait à faire réduire les frais des avocats, de combien seraient-ils réduits? 20%? Quel serait le réel impact sur le sentiment de guérison des victimes? Ça ne sera pas significatif. Voulons-nous attendre encore plus longtemps pour recevoir un peu plus? Je ne crois pas.
3. La question du remplacement de M Ford devrait être soumise au vote des victimes.

[REDACTED]

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Envoyé : 15 mai 2023 14:56
À : Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Importance : Haute

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: mardi 16 mai 2023 à 08:59:35 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>

Bonjour,

Je ne suis pas un expert dans l'art de manipuler les mots mais je vais vous dire comment je vois ça.

Tout ces années de cauchemars pour un geste commis il y a tant d'années et maintenant que je peux tourner la page et accepter que je ne peux rien changer et que voilà qu'un membres veux changer les règles qu'on a signés llya plusieurs années.

J'ai passé une nuit comme plusieurs fois en me réveillant et revoir et revoir les conséquences de ce qui ces passé.

Je ne sais pas se que pense les autres membres mais moi je veux que ça se règle maintenant d'une façon ou d'une autre pour moi. Que je puisse finir ma vie en paix.

Pour moi, mrs Ford fait se qu'il ya faire pour enfin que sa cesse se cauchemars.

[REDACTED]
Le 15 mai 2023 2 h 56 p.m., Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 08:59:59 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Madame , Monsieur

Je suis très perturbé par la tournure des évènements avec le membre dissident . C'est pire que du harcèlement psychologique ! Peut-il aider notre cause en s'obstinant avec vos honoraires ? NON
Peut-il faire avancer le dossier plus rapidement en s'adressant à la Cour Suprême ?
Définitivement NON . Considère t-il le plan humain de ses démarches ? Absolument pas.

Il est plus que temps de mettre ce dossier derrière nous afin de mettre un baume sur cette cause.

Bonne chance à vous vendredi pour pouvoir aller de l'avant afin d'oublier le passé .

Merci et bonne journée

[REDACTED]

Le lundi 15 mai 2023, 14 h 56 min 18 s UTC--4, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Objet: Re : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: mardi 16 mai 2023 à 10:20:37 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Priorité: Élevée

À qui de droit,

En tant que membre du présent recours collectif, je suis complètement satisfait du travail et du courage de notre représentant M. Brian Ford. Je comprend mal les motivations et la quérulence de ce dissident. Je trouverais injuste que l'on permette à ce membre de se payer un combat de calibre national au détriment de tous les autres.

Merci de prendre connaissance de mon avis.

[REDACTED]

Le 23/05/15 14:56, **Antoine Duranleau-Hendrickx** <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat



3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received

Objet: RE: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 10:26:38 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Virginie Dufresne-Lemire,
Action collective Briand Ford c. Clercs de Saint-Viateur.

Je suis vraiment déçu et choqué d'apprendre que le membre dissident continue une telle démarche et veuille remplacer M.Ford. Je suis contre sa démarche et je veux garder M. Ford comme représentant. Le dissident n'agit pas dans l'intérêt de tous les membres de l'action collective et cette action ne fait que prolonger et retarder le processus final de remboursement des membres que nous attendions avec impatience et soulagement.

[REDACTED]
Membre de l'action collective

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Envoyé : 15 mai 2023 14:56
À : Action collective <actioncollective@adwvocats.com>
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Importance : Haute

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 11:34:15 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour à vous,

Merci de nous tenir informés de toutes les démarches en cours et merci encore pour votre excellent travail dans ce dossier, de même que celui de notre représentant, Brian Ford, en qui je réitère mon entière confiance.

Quand aux tentatives acharnées du membre dissident pour nuire au bon déroulement et règlement de la démarche en cours, allant même jusqu'à vouloir usurper le rôle de notre représentant, je trouve cela déplacé, contre-productif et totalement absurde.

Jamais je n'accepterais d'être représenté par un tel individu! L'insistance maladroite du membre dissident est vraiment agaçante et agressive! Je pense que tous les membres de cette action collective avons eu plus que notre lot en termes d'agressions: ça suffit!

J'espère que le juge qui entendra la demande de ce dissident saura entendre la volonté unanime des membres et respecter la légitimité de notre réel représentant depuis le début de cette cause: Brian Ford.

Merci de votre attention

[REDACTED]

Envoyé de mon iPad

Le 15 mai 2023 à 15:10, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

<image001.png>

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: mardi 16 mai 2023 à 11:46:29 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>

Bonjour De ma part , je crois que le dissident est au service de l'église, il est pas honnête, il néglige les victimes d'agression et il songe qu'à nuire au démarche en se servant des frais d'avocats.... Je doute de ce personnage.c'est un duel avec vous. Si je peux me le permettre.....Un gros merci de nous mettre au courant de toute décision rendue .

Envoyé de mon iPhone

Le 16 mai 2023 à 11:30, [REDACTED] a écrit :

Envoyé de mon iPhone

Le 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

<image001.png>

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 12:14:31 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour ,voici mon opinion concernant ce dossier Brian Ford-Clerc St-Viateur,je désire que M.Brian Ford demeure en poste dans ce dossier donc qu'il ne soit pas remplacé par le membre dissident .
Signé: [REDACTED]

Le lun. 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat

**ARSENAULT
DUFRESNE
WEE** AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais.

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 12:35:09 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

À qui de droit,

Par le présent courriel, je refuse à ce que M. Brian Ford soit remplacé comme porte parole de notre recours collectif. Comme la très grande majorité des membre du groupe, il a toute ma confiance.

Respectueusement,

[REDACTED]

Le lun. 15 mai 2023, à 14 h 56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 13:28:36 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>, Action collective <actioncollective@adwvocats.com>
Pièces jointes: image001.png

En tant qu'un des plaignants dans cette cause, je m'oppose fermement de la demande de ce membre dissident. Il s'agit à cette étape d'une forme d'entêtement de sa part, d'un abus de procédures. Merci.

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Envoyé : 15 mai 2023 11:56
À : Action collective <actioncollective@adwvocats.com>
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur et al. - AVIS AUX MEMBRES

Date: mardi 16 mai 2023 à 13:15:11 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

DOSSIER Brian Ford c. Clerc Saint Viateur du Canada et al.

Bonjour,

Je vous écris au nom de mon époux [REDACTED] (une victime) qui aurait voulu réagir car pour lui le règlement de ce dossier était très important, un petit baume sur les plaies du passé. Malheureusement, à cause des délais il n'aura pas eu cette satisfaction car il est décédé le 23 mars dernier. Il m'a fait promettre de poursuivre ses démarches dans ce dossier.

Ayant suivi le dossier de près je viens à la conclusion que tous les moyens sont pris pour retarder la conclusion du dossier POURQUOI???

Si le juge n'avait pas erré dans la cause d'accusations et des honoraires les dossiers auraient été traités séparément et les victimes n'auraient pas subi un autre retard. Par la suite il y a eu une entente en Cour sur les honoraires des avocats alors quel est l'objectif du dissident...le dissident contrairement à ce qu'il affirme semble plus intéressé à l'argent ou à avoir gain de cause qu'à l'intérêt et le mieux être des victimes dont la qualité de vie serait sûrement améliorée par le règlement de ce dossier.

Je suis désolée et attristée que les victimes demeurent encore une fois abusé par tous les délais. Je crois qu'après 3 ans M. Brian Ford doit demeurer le défenseur et porte-parole des victimes. Aucun dossier n'est parfait ni ne rencontre la satisfaction de tous.

SVP continuer votre bon travail en souhaitant clore ce dossier une fois pour toute.

[REDACTED]

Le jeu. 11 mai 2023 à 13:36, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

*****CE COURRIEL NE NÉCESSITE AUCUNE ACTION DE VOTRE PART*****

Madame,
Monsieur,
Cher(e) membre,

Vous trouverez un bulletin d'information et un avis aux membres en pièces jointes du présent courriel.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: mardi 16 mai 2023 à 14:31:38 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Pièces jointes: image001.png

Monsieur, je m'oppose fermement à l'opposition du membre dissident (BL). Cet homme est enragé et a une seule mission vis à vis de cette action civile et tous les membres. Je crois, par ses actions et son langage, qu'il n'a qu'un but; freiner à tout prix la marche de la justice. Son désir de remplacer Mr Ford en tant que représentant des membres est absurde et n'a aucune justification valide ou légale. En lisant les arguments de son opposition, je ne vois aucun fondement ou mérite justifiant cette action. De plus, sa demande d'obtenir les noms, addresses, numéros de téléphone et courriels de chaque membre serait d'après moi une raison suffisante pour rejeter d'emblée cette requête insensée. J'ai de forts doutes quant à son aptitude et sa prétention à remplacer Mr Ford en tant que représentant des membres, et même, j'irais jusqu'à croire que BL serait du côté des Clercs de Saint-Viateur. BL s'est fait entendre déjà plusieurs fois en cour et je constate qu'il emploie maintes fois métaphores et superlatifs sans pourtant pouvoir s'exprimer clairement. Le processus d'adjudication étant entamé, sa requête devrait être caduque. Nous sommes si proche de la fin de cette histoire et voudrais retrouver la paix et la sérénité en fermant la page du dernier chapitre. **Je crois que BL fait entrave à la justice.**

Continuez votre excellent travail.

Veuillez accepter mes salutations les plus distinguées.

[REDACTED] membre dissident.

On Mon, May 15, 2023 at 2:56 PM Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> wrote:

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 14:37:11 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

À l'intention de l'Honorable Juge Thomas M Davis

Cher Juge Davis

C'est avec stupeur et incompréhension que nous apprenons la décision du membre dissident d'aller plus loin dans le processus en cours et d'aller en cours suprême!

Après avoir déclaré via ses avocats qu'ils ne porteraient pas le jugement en appel constatant que les délais seraient trop longs pour trouver la solution la plus rapide et la plus juste possible

On croyait sincèrement que le but ultime était atteint et que le processus de règlement se mettait en branle finalement.

Mais voilà que soudainement il y a virement de situation!

Comment peut on en même temps vouloir trouver une solution rapide et demander de continuer à s'acharner contre un règlement final à cette étape de consensus!

Sauf votre respect M Le Juge c'est du n'importe quoi !

Actuellement nous sommes tous dans la moyenne d'âge de l'espérance de vie et notre pire ennemi est le Temps !

Permettre le remplacement de M Ford et remettre à plus tard un règlement signifierait pour la plupart d'entres nous une fin de non recevoir et la fin de pouvoir toucher une certaine compensation pour les préjudices subis !

Une anxiété très profonde pourrait altérer nos santés rendus précaires face au vieillissement et à toutes ces attentes en vain .

Cette personne dit vouloir travailler pour le bien de tous les membres mais il agit en total opposition avec cette volonté et c'est regrettable!

Et tous nous sommes pris en otages par ses décisions irrationnelles!

En conséquence et avec votre respect M. Le Juge nous vous demandons de refuser la demande qui vous est faite aujourd'hui du remplacement de M. Ford afin que nous puissions avoir une juste conclusion dans cette affaire

Je vous prie de nous croire

[REDACTED]

Le lun. 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Objet: Membre dissident

Date: mardi 16 mai 2023 à 07:42:34 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Action collective <actioncollective@adwavocats.com>

Moi [REDACTED] je désire souligner les efforts énormes que Monsieur Ford a dû faire pour mener à bien cette cause. Le membre dissident ne parle pas en mon nom car je trouve injustifié cet acharnement à vouloir faire avorter l'entente. Si cela retarde encore, bien des membres de l'action collectif ne seront plus de ce monde. Je ne peux pas appuyer ce membre dissident. Qu'il se retire de l'action collective s'il croit avoir mieux. Pour ma part monsieur Ford est et demeurera mon seul et unique représentant. Merci

Envoyé de mon iPhone

Objet: Support to Mr. Brian Ford

Date: lundi 15 mai 2023 à 18:03:38 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Action collective <actioncollective@adwavocats.com>

Cc: Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwavocats.com>, Justin Wee <jw@adwavocats.com>, Arsenault Dufresne Wee Avocats <adw@adwavocats.com>

Hello!

Firstly, let me tell you how frustrated, disappointed and heartbroken this latest development makes me feel!

I have full faith in Mr. Brian Ford in this file and wish to re-emphasize my support.

Secondly, there is an urgent need for me personally to move on, to finally receive closure and to take care of my mental health once and for all. I felt I could finally see "the light at the end of the tunnel"... If this drags on further, I sincerely believe that I will not be able to see the end of year 2023 - this has already gone on for far too long and I no longer have the physical and mental strength to keep fighting!

I have been diagnosed with major depression and PTSD by doctors, psychotherapist and psychiatrist for the better part of the last 10 years. This has been going on for me beginning in 1976 while I attended Bourget as a young teenager. These awful memories, these horrible nightmares began resurfacing around 2010 after a divorce and the death of my father. Finally, in 2017, I joined and agreed to the current class action lawsuit. I was aware and was informed prior to agreeing to this process and to sign and join the lawsuit.

These abuse left me with a lifetime of scars and a very long list of damaged coping mechanisms, including alcohol and substance use, physical, emotional and mental pain, severe anxiety, depression, PTSD, frequent suicidal thoughts which almost came to fruition on several occasions and, of course, panic attacks.

My abuser, that horrible person, not only abused me repeatedly during a full school year, but because of his disgusting actions, my grades took a major fall and, unfortunately, had to redo my grade 10 (secondary III) fully. I spent 6 years at Bourget instead of the regular five years. Because of this, my father would beat me up, had me do private mathematics tutoring for whole summers, etc. So, the suffering was also felt at home!

That monster didn't just rob me of my childhood, he fully destroyed a huge part of my life, of my abilities and of my future. I was never able to become all I could have been because of this trauma!

I believe that the dissident member should simply remove himself from this class action and carry this on his own. After all, prior to signing on to this lawsuit, we were all made aware of the "costs" and processes. The cabinet of Arsenault, Dufresne & Wee have been instrumental and hard working at every facet of this case and we have always been treated with empathy, understanding and support. As well, they have willingly reduced their honorarium by 5% (to 20%) by their own volition!

What surprises me, however, is that we are still accepting possible sexual abuse victims until July 25th, 2023. Personally, I believe the deadline should have been on approval of the court to carry on with the lawsuit. This case has become quite popular and I'm aware of a few Bourget past students who have decided to join this class action much later. I believe, however, that our lawyers are doing their due-diligence.

Finally, I wish this lawsuit to proceed as is currently so that we can finally have closure and a letter of apology. There is simply no financial amount that would fully eradicate this trauma, this pain...

Respectfully,



Objet: Fwd: Action collective - CSV
Date: mardi 16 mai 2023 à 15:46:32 heure avancée de l'Est
De: Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwvocats.com>
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>, Justin Wee <jw@adwvocats.com>
Pièces jointes: logo.png

Virginie Dufresne-Lemire
Avocate | Lawyer



3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur. | Office : 514 527-8903
Télec. | Fax : 514 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction de toute sorte, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue est interdite. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également par la suite supprimer tous les exemplaires de ce courriel.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

Début du message transféré :

De: [REDACTED]
Objet: Rép : Action collective - CSV
Date: 16 mai 2023 à 15:44:48 UTC-4
À: Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwvocats.com>

Je suis extrêmement tanné de voir le dossier se faire reporter D'une fois à l'autre. J'appuie Mr Brian Ford pour qu'il continue à nous représenter et j'espère que le dénouement et le dédommagement qu'il nous est dû sera fait le plus tôt possible. Après tous les abus que j'ai subi par ces pédophiles, serait-il normal de recevoir cette

compensation de mon vivant pour que je puisse en profiter pour compenser les sévices sexuels que j'ai reçus où bien attendre les démarches du membre dissident pour que ce soit ma succession qui en profite? Un membre de 75 ans qui attend une finale de ce dossier. [REDACTED]

De : Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwavocats.com>

Envoyé : 16 mai 2023 13:42

À : [REDACTED]

Cc : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Objet : Action collective - CSV

Bonjour M. [REDACTED]

Vous pouvez répondre à ce courriel pour nous donner votre opinion quand aux démarches du membre dissident.

En vous souhaitant une belle journée!

Virginie Dufresne-Lemire

Avocate | Lawyer



3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur. | Office : 514 527-8903
Télé. | Fax : 514 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction de toute sorte, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue est interdite. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également par la suite supprimer tous les exemplaires de ce courriel.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: mardi 16 mai 2023 à 16:29:51 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>

Bonjour je suis mon nom [REDACTED] puis j'ai lu par courriel qui me expliquer alors je suis pas d'accord avec lui je dit NON merci

Le 15/05/2023, Antoine Duranleau-Hendrickx<adhendrickx@adwvocats.com> a écrit :

> Madame, Monsieur,

> Cher membre,

>

> Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de
> l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

>

> Nous restons disponibles si vous avez des questions.

>

> Meilleures salutations

>

>

> Antoine Duranleau-Hendrickx

> Avocat

>

> [cid:3261548387*175b391b2ad78c893661]

>

> 3565, rue Berri, suite 240

> Montréal (Québec) H2L 4G3

> Bur.: (514) 527-8903

> Téléc.: (514) 527-1410

>

> AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

>

> Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut
> contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement
> dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue
> par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la
> confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors
> qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est
> contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous
> avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans
> les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les
> copies.

>

> This e-mail is intended only for the named recipient and may contain
> privileged and/or confidential information and/or information which is
> legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not
> waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or
> copying of any kind when unauthorized, of this email or the information

Objet: Fwd: Action collective - CSV
Date: mardi 16 mai 2023 à 16:00:52 heure avancée de l'Est
De: Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwvocats.com>
À: Justin Wee <jw@adwvocats.com>, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Pièces jointes: logo.png

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: [REDACTED]
Date: 16 mai 2023 à 15:58:51 HAE
Destinataire: Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwvocats.com>
Objet: Rép : Action collective - CSV

Bonjour, J'ai pris la décision de vous donner mon appui concernant m.Ford et je reste sur mes positions en vous fesant confiance, Merci pour l'attention. Mes salutatons.

De : Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwvocats.com>
Envoyé : 16 mai 2023 17:29
À : [REDACTED]
Cc : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>; Justin Wee <jw@adwvocats.com>
Objet : Re: Action collective - CSV

Bonjour M. [REDACTED]

Comme je vous l'ai mentionné lors de nos conversations, si vous souhaitez parler à M. Ford ou au membre dissident, cela est tout à fait possible!
Simplement me faire part de votre consentement à ce que je leur transmette votre nom et numéro de téléphone.

Au plaisir,

Virginie Dufresne-Lemire
Avocate | Lawyer

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3

Monsieur le Juge,

En ma qualité de membre du recours collectif, je tiens à vous exprimer mon profond désaccord face à la demande du membre dissident visant à être substitué au représentant actuel du groupe, Monsieur Brian Ford, en l'occurrence.

Cette demande du membre dissident a pour objectif avoué de porter la cause devant la Cour suprême du Canada. Ce qui aurait pour effet de suspendre le processus d'adjudication actuellement en cours, sachant que cette suspension pourrait durer des mois voire des années si le plus haut Tribunal du pays accepte d'entendre la cause.

À mon humble avis, le membre dissident instrumentalise le présent recours pour tenter de réformer le fonctionnement des actions collectives, notamment en regard des honoraires d'avocats et cela se fait au détriment des 377 autres victimes qui espèrent quant à elles, j'ose le croire et j'en suis, recevoir une indemnisation depuis près de 6 ans et qui n'ont qu'une seule hâte, tourner la page sur ces tristes et pénibles événements.

Cette saga judiciaire doit être abrégée car chaque nouvelle demande, chaque contestation, chaque jugement ravive des plaies et des souffrances qui sont déjà suffisamment difficiles à guérir et impossibles à oublier.

Pour ces motifs, je vous invite, vous demande, vous supplie de rejeter la demande de substitution du membre dissident et de permettre ainsi la poursuite de l'adjudication des indemnisations par respect pour les victimes qui collectivement n'en peuvent plus d'attendre et qui refusent que l'avancement ou la réforme des actions collectives se fasse à leur détriment en terme de temps.

Merci de m'avoir lu.
Sincèrement,

████████████████████

Roberval, 16 mai 2023,

À l'attention de : Maître Antoine Duranleau-Hendrickx

Objet : contestation du membre dissident dans le dossier de l'action collective- Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur.

À qui de droit,

Je, [REDACTED] membre de l'action collective, désire par la présente m'opposer à la démarche du membre dissident pour devenir représentant de notre groupe-demandeur. Cette personne ne peut me représenter, ni je crois la grande majorité des demandeurs, car le membre dissident n'a pas les qualités, ni les compétences, ni la personnalité pour exercer ce rôle. Il a été jusqu'ici un frein à un règlement pour nous tous et son action retarde l'obtention de nos compensations.

D'autre part, ce membre dissident s'est donné le mandat de parler et d'agir en notre nom sans qu'aucun des réclamants ne lui ait confié ce rôle. De sa propre initiative, il a entrepris différentes actions en se donnant un rôle que personne d'entre nous ne lui a confié.

De ses propos en cour et de ses écrits, je constate qu'il n'a jamais fait une proposition qui pourrait permettre une négociation. Son intransigeance, ses propos inadéquats, ses maladresses et son manque de respect à la cour d'appel illustrent très bien qu'il ne peut pas nous représenter. Selon les agirs et les idées de cette personne, nous serions le groupe qui ferait le combat pour modifier les conditions des frais juridiques des bureaux d'avocats dans l'ensemble des causes collectives! Ce qui est un non-sens, selon moi.

Jusqu'à maintenant, les actions du membre dissident n'ont fait que retarder le règlement, empêchent et empêcheront plusieurs réclamants de recevoir de leur vivant, une somme qui compenserait une partie des préjudices occasionnés par les abus sexuels commis par les Clercs de Saint-Viateur.

J'exprime donc de nouveau mon total désaccord envers le fait que ce membre dissident puisse me représenter et je souhaite que M. Brian Ford demeure mon représentant dans cette cause.

[REDACTED], membre de l'action collective
Roberval, 16 mai 2023

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 16:59:26 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Il est clair que cet homme est inapte. Je ne comprend pas qu'il soit encore en position de mettre des batons dans les roues d'une entente acceptée en bon et du forme. Si on était tous plus jeunes je crois que son cas aurait été réglé.

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Envoyé : 15 mai 2023 18:56
À : Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat



3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

Objet: Membre dissident

Date: mardi 16 mai 2023 à 17:02:18 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Tout ça pour dire que je ne suis pas d'accord avec ce membre MR Ford à sûrement fait un travail colossal malgré son travail de tout les jours je suis contre cette démarche je ne sais pas si ont ne doit pas mentionner notre nom mais je vais laisser mes mes deux premières lettres. [REDACTED]
Envoyé de mon iPhone

Objet: *IMPORTANT* Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 17:01:51 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Justin Wee <jw@adwavocats.com>
Cc: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

SOUS TOUTES RÉSERVES

Bonjour Me. Wee.

Je suis en total désaccord et refuse catégoriquement d'être représenté par le membre dissident dont les initiales sont B.L.

Depuis le tout début du processus du recours collectif, M. Brian Ford a été et sera l'unique personne en qui je me repose pour tout ce qui a trait au recours collectif contre les Clercs de St-Viateur et mes agresseurs à moins d'un décès de ce dernier. M. Ford nous représente efficacement, en toute honnêteté et ce depuis le commencement du recours. Je crois sincèrement qu'il a à cœur l'intérêt des membres du recours collectif et qu'il ne met ni ses intérêts ni ceux des avocats du cabinet Arsenault-Dufresne-Wee Avocats au-devant de ceux des membres du recours collectif. Il aurait pu entamer des procédures seul mais il a décidé de le faire pour le bien commun de toutes les victimes.

Le membre dissident B.L. n'a qu'un seul intérêt qui est le sien et non celui de tous les autres membres du recours collectif. Il collectionne les recours collectifs comme par exemple [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] et a même été déclaré "plaideur quérulent" par l'honorable juge [REDACTED] de la Cour du Québec. Voudrais-je que ce membre dissident me représente ? Jamais.

En faisant cette demande, B.L., ne fait que servir ses propres désirs et ambitions grotesques et loufoques de remplacer M. Brian Ford pour des motifs qui ne tiennent pas la route. Il ne le fait pas pour les membres. De plus, il contribue aussi à allonger le calvaire et les délais déjà très long pour certaines victimes qui veulent mettre ces procédures et souvenirs souffrants derrière eux. En contestant et voulant représenter les membres du recours, il soustrait la bienveillance de M. Brian Ford, il invalide les efforts et les suivis déjà faits, tous les témoignages douloureux que chaque membre a dû livrer et qu'ils/elles devront le faire à nouveau dans le cas d'une acceptation quant à sa demande de représenter les membres du recours collectif.

De plus, dans sa demande, il fait souvent des points de référence tel que par exemple au point 24 de sa demande et je cite: " La preuve sera faite à l'audience qu'il est évident que M. Ford **n'a plus du tout les intérêts des membres** comme premier but...". De quel droit prétend-t-il que moi, je considère, en tant que membre du recours collectif que M. Brian Ford n'a plus mon soutien et qu'il n'agit pas selon mes intérêts ? Jamais je ne lui ai donné le droit de parler en mon nom et c'est inacceptable.

À titre informatif et selon les communiqués que nous recevons régulièrement du cabinet d'avocats Arsenault-Dufresne-Wee, il n'y a qu'un seul membre dissident qui est en désaccord et qui ne fait qu'alourdir et ralentir les procédures pour que ce processus pénible voit enfin une fin proche, soit B.L.

Dans mes souvenirs, bientôt 4 ans se seront écoulés depuis que j'ai joint le recours collectif et que j'ai décidé péniblement de m'ouvrir et de donner mon témoignage sur ce qui s'est passé pour moi en tant que victime d'abus sexuels lorsque j'étais étudiant-pensionnaire au Collège. Cela a eu l'effet d'une bombe dans ma famille et j'ai de la difficulté maintenant dans plusieurs aspects de ma vie autant professionnels que personnels.

On parle beaucoup de M. Brian Ford dans cette demande et B.L. le martèle et le crucifie comme étant quelqu'un qu'il n'est pas mais les avocats du cabinets Arsenault-Dufresne-Wee, entre autres Me. Justin Wee, qui a été d'un soutien hors du commun à mon égard tout long du processus et même encore à ce jour. Si ce dernier n'avait eu que l'intérêt pécunier de son cabinet d'avocats, je ne crois pas qu'il aurait eu la même façon de traiter mon dossier. Il n'a pas été qu'un avocat qui prenait des notes ou qui m'informait mais j'ai senti l'humanisme dans cet homme et qu'il était un allié dans cette démarche souffrante pour moi. Je me sens entre bonnes mains, Me. Wee et le cabinet ont toute ma confiance pour mener à terme ce recours collectif.

Je réitère que j'ai pleinement confiance en **M. Brian Ford qui est et qui je le souhaite, demeure mon représentant pour le présent recours collectif.**

Veuillez recevoir mes plus sincères salutations



De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Envoyé : 15 mai 2023 14:56

À : Action collective <actioncollective@adwavocats.com>

Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

Objet: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: mardi 16 mai 2023 à 17:07:18 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>

À l'intention de l'Honorable Juge Thomas M Davis

Cher Juge Davis

C'est avec stupeur et incompréhension que nous apprenons la décision du membre dissident d'aller plus loin dans le processus en cours et d'aller en cours suprême!

Après avoir déclaré via ses avocats qu'ils ne porteraient pas le jugement en appel constatant que les délais seraient trop longs pour trouver la solution la plus rapide et la plus juste possible

On croyait sincèrement que le but ultime était atteint et que le processus de règlement se mettait en branle finalement.

Mais voilà que soudainement il y a virement de situation!

Comment peut on en même temps vouloir trouver une solution rapide et demander de continuer à s'acharner contre un règlement final à cette étape de consensus!

Sauf votre respect M Le Juge c'est du n'importe quoi !

Actuellement nous sommes tous dans la moyenne d'âge de l'espérance de vie et notre pire ennemi est le Temps !

Permettre le remplacement de M Ford et remettre à plus tard un règlement signifierait pour la plupart d'entres nous une fin de non recevoir et la fin de pouvoir toucher une certaine compensation pour les préjudices subis !

Une anxiété très profonde pourrait altérer nos santés rendus précaires face au vieillissement et à toutes ces attentes en vain .

Cette personne dit vouloir travailler pour le bien de tous les membres mais il agit en total opposition avec cette volonté et c'est regrettable!

Et tous nous sommes pris en otages par ses décisions irrationnelles!

En conséquence et avec votre respect M. Le Juge nous vous demandons de refuser la demande qui vous est faite aujourd'hui du remplacement de M. Ford afin que nous puissions avoir une juste conclusion dans cette affaire

Je vous prie de nous croire

[REDACTED]

Objet: Recours collectif vs clerks St-Viateur

Date: mardi 16 mai 2023 à 16:58:20 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Je soutiens M. Brian Ford à 100% comme notre représentant dans le recours collectif actuel.

Je ne veux pas qu'il soit remplacé par ce fauteur de trouble qui se cache dans l'anonymat.

la comédie a assez duré. Que cet impertinent bouffon débarasse le plancher AU PLUS SACRANT

[REDACTED]

[REDACTED]

Objet: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: mardi 16 mai 2023 à 18:34:53 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Bonjour Me Duranleau-Hendricks,

Comme suite à votre message du 15 mai et au bulletin d'information qui l'accompagnait, voici mon opinion sur la demande du membre dissident :

1. Je présume que tous les membres, y compris le membre dissident, ont comme moi signé le document intitulé **INFORMATION DE BASE POUR CHAQUE RÉCLAMANT qui contenait la déclaration suivante** : « 5- J'ai été informé des honoraires d'un maximum de 25 % qui pourraient être perçus à même mon indemnité à recevoir. »
2. Aucun membre n'a contesté le montant global du règlement.
3. Seul le membre dissident a contesté le pourcentage des honoraires et, malgré des doutes sérieux sur la validité de ses arguments, ses efforts ont réussi à entraîner une réduction du pourcentage des honoraires de 25% à 20%.
4. Le règlement est intervenu en juillet 2021 et la multitude des démarches du membre dissident en retarde l'exécution depuis ce temps
5. Une illusoire tentative d'appel à la Cour suprême ne peut contribuer qu'à d'autres délais.
6. Mon père, avocat de grande expérience maintenant à la retraite (qui m'a assisté dans la rédaction de ce message), a assisté par vidéoconférence aux deux dernières auditions de cette affaire à la Cour d'appel et il a été frappé par l'incompétente désinvolture du membre dissident qui était d'ailleurs manifeste dans les documents cités dans des bulletins d'information antérieurs de votre cabinet.
7. L'implication du membre dissident dans ce dossier est devenue une guerre déraisonnable contre votre cabinet sans égard à l'intérêt des autres membres et sans espoir réaliste d'amélioration du règlement.
8. Le membre dissident n'invoque aucun motif justifiant le remplacement du représentant actuel des membres.
9. Le remplacement du représentant actuel des membres par le membre dissident entraînerait une relation intenable entre lui et votre cabinet et vraisemblablement en conséquence d'autres retards importants dans le règlement final de ce dossier.
10. La demande du membre dissident est clairement contraire à l'intérêt des membres et doit être rejetée.

[REDACTED]

----- Forwarded message -----

From: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Date: Mon., May 15, 2023, 2:56 p.m.

Subject: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

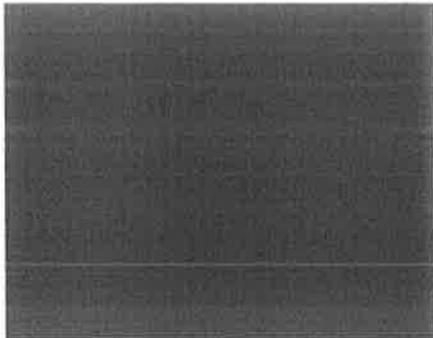
To: Action collective <actioncollective@adwavocats.com>

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Montréal, 16 mai 2023



Objet : appui à M. Brian Ford

À qui de droit,

Je donne pleinement mon appui à M. Brian Ford comme représentant du groupe. Je suis satisfait du travail accompli.

Concernant le membre dissident, il donne l'impression d'aller dans le sens du groupe, ce qui n'est, au fond, pas le cas. Je n'y crois pas, son but est plutôt de retarder le processus. Ses comportements sont menés par l'orgueil ou l'obstination envers les avocats, non pas pour le groupe, mais dans son intérêt à lui.

J'ai, en effet, pu le voir lors de l'appel au début. Le juge lui a mentionné qu'il ne pouvait présenter de nouveaux documents à la Cour et malgré ceci, il a continué d'argumenter. Le juge a été obligé de le menacer d'expulsion et de façon agressive, il a lancé ses documents sur le banc avant de s'asseoir.

M. le Juge Davis, j'espère que cela cesse pour le bien des victimes de ces agressions.

Je suis atteint d'un cancer et mon épouse de la maladie de Parkinson. Nous espérons que ce dossier se règle pour pouvoir profiter de la vie avec paix et tranquillité d'esprit.

Sincèrement,



victime d'agressions, Collège de Sully



Le Mardi, 16 mai 2023

A qui de droit,

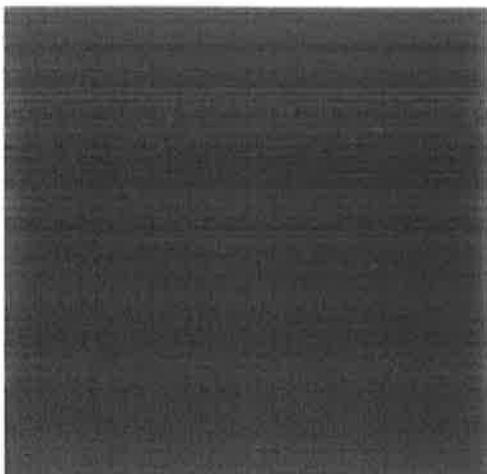
Je désire par la présente vous informer que j'ai pleinement confiance en monsieur Brian Ford a titre de représentant du groupe dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Monsieur Brian Ford, par son courage et sa persévérance a permis à plusieurs victimes d'abus sexuels commis par des membres de la congrégation religieuse des Clercs de Saint-Viateur, de s'unir et de dénoncer d'une seule voix ce qu'aucun jeune homme ou jeune femme ne devrait subir.

Je lui en suis extrêmement reconnaissant et ne pourrai jamais le remercier assez. Il est bien plus qu'un représentant à mes yeux.

J'ai une très grande confiance dans le système de justice québécois et canadien mais je m'interroge également à savoir comment un seul individu représentant un rachitique et pauvre 0,25% d'un groupe peut venir faire dérailler, depuis maintenant plusieurs mois, un processus judiciaire mené par des experts.

Dans l'intérêt de ce recours collectif, je vous demande d'ignorer la demande du membre dissident qui a déjà, a maintes reprises été entendu.



Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mercredi 17 mai 2023 à 08:46:20 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

À qui de droit,

Je suis membre du groupe visé par l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur. Je vous écris pour vous faire part de mon opposition au changement de représentants proposé par le membre dissident.

Je considère que le changement de représentants n'est pas dans l'intérêt du groupe et qu'il pourrait nuire au bon déroulement de l'action collective. Je crois que les représentants actuels ont agi avec diligence, compétence et loyauté envers le groupe et qu'ils ont défendu adéquatement nos droits et intérêts.

Je vous demande donc de rejeter la demande de changement de représentants et de maintenir le statu quo jusqu'au jugement final de l'action collective.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



Le lun. 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mercredi 17 mai 2023 à 07:08:52 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il y a moyen de s'objecter à cette demande.

Je respecte M. Brian Ford et je le soutiens dans ces démarches pour nous.

Je ne suis pas d'accord avec le membre dissident qui ne divulgue même pas son identité!

J'aimerais que ce dossier qui s'éternise déjà depuis bien trop longtemps se règle rapidement. Cela a assez duré et ne fait que me replonger dans ces mauvais souvenirs du passé que j'ai si longtemps cherché à oublier.

Salutations,

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Envoyé : 15 mai 2023 13:56
À : Action collective <actioncollective@adwvocats.com>
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mercredi 17 mai 2023 à 10:17:32 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Madame, Monsieur,

Après une vie de souffrances, de remords, d'alcoolisme et d'autres dépendances, d'une première tentative de suicide à ma dernière année à Bourget et de refoulement de ces événements au plus profond de mon cœur; j'aurais bien aimé et mérité de sortir de cet enfer avant de mourir.

Pourquoi prolonger ce supplice?

N'es t'il pas temps de mettre fin à ce calvaire?

"Je me souviens des jours anciens et je pleure."

Merci de votre bon travail, merci de m'écouter et sincères salutations,

[REDACTED]

[REDACTED]

Le lundi 15 mai 2023 à 14 h 56 min 18 s HAE, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Objet: Fwd: Représentant B"Ford
Date: mercredi 17 mai 2023 à 10:27:14 heure avancée de l'Est
De: Justin Wee <jw@adwavocats.com>
Pièces jointes: butterfly_top.gif, butterfly_bottom.gif

Début du message transféré :

De: [REDACTED]
Objet: Représentant B"Ford
Date: 17 mai 2023 à 10:25:12 UTC-4
À: "Justin Wee" <jw@adwavocats.com>

Bonjour Me Wee,

La présente constitue un désaveu complet envers le remplacement de M.Ford par le membre dissident comme représentant des membres dans la poursuite contre les Clercs de St-Viateur.

Monsieur Ford a mon appui inconditionnel et je le remercie pour son dévouement et de nous représenter depuis 2017 .

Merci de votre attention

[REDACTED]

Animations GRATUITES pour vos emails

Cliquez ici !

Objet: TR: Mon opinion

Date: mercredi 17 mai 2023 à 09:59:09 heure avancée de l'Est

De: Arsenault Dufresne Wee Avocats <adw@adwavocats.com>

À: Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwavocats.com>, Justin Wee <jw@adwavocats.com>, Alain Arsenault <aa@adwavocats.com>, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Nathalie Desjardins
Adjointe juridique | Paralegal

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: 514.527.8903
Télec.: 514.527.1410
www.adwavocats.com

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction de toute sorte, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue est interdite. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire tous les exemplaires de ce courriel.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED]
Envoyé : 16 mai 2023 19:22
À : Arsenault Dufresne Wee Avocats <adw@adwavocats.com>
Objet : Mon opinion

Madame, Monsieur,

Je fais partie du groupe qui demande réparation. J'ai perdu le courriel qui indiquait toutes les personnes dans ce litige ainsi que le nom du clerc et l'année ainsi que mon numéro.

Madame, Monsieur,

Par hasard j'ai appris qu'une firme d'avocats demandait réparation pour ce que les clerks de St-Viateur ont

fait, il y a déjà quelques années.

J'ai fait mon "rapport" ne croyant pas qu'il aurait suite. En vérité, je n'ai pas fait confiance complètement à la firme d'avocats, non c'est plutôt la honte de livrer tout ce qui s'était passé dans cette année la.

J'aurais dû tout dire et faire confiance, j'aimerais bien rencontrer Pierre Charbonneau et lui dire en face ce qu'il m'a fait.

Et depuis quelque mois, un certain BL met des procédures contre les avocats qui s'occupent du litige. Il me semble qu'il est très instruit et connaît les rouages de la loi. J'aimerais lui dire que plusieurs des demandeurs pendant des années ont caché à leurs proches par honte, ne voulant pas de jugement des personnes qu'ils aiment.

Monsieur BL nous voulons clore ce chapitre de notre vie le plus tôt possible. Si vous avez vous aussi subi des gestes des clerks de St-Viateur, vous ne faites qu'allonger les souffrances du groupe. Ce n'est pas pour quelques dollars, ça ne vaut vraiment pas la peine. Nos avocats ont fait un travail remarquable et difficile. Monsieur BL pensez aux centaines de demandeurs.

████████████████████

Votre honneur, je suis un simple citoyen qui souhaiterait s'exprimer devant vous, devant la justice. Dans le passé, j'ai gardé le silence, j'ai souffert en silence. Depuis que j'ai retrouvé la voix, je ne veux pas me taire. J'ai la peur au ventre en ce moment, car je ne possède pas comme vous ni les notions des officiers de justice, ni les qualités de juriste, ni la sagesse et la sérénité que le tribunal incarne. Humblement monsieur le juge, je voudrais être entendu par vous. Tellement d'émotions se bousculent et tellement de maux veulent se libérer. Je sollicite à l'avance votre indulgence, si par ailleurs mes mots échappaient au décorum et aux honneurs que vous avez mérités. Cependant, soyez assuré de ma sincérité et de mon authenticité, qui je l'espère pourront amoindrir ces maladresses.

Vous savez, lorsque j'ai débuté cette aventure j'ai longtemps cherché une comparaison, une façon de pouvoir exprimer ce que je vivais. Un jour, la réponse que j'attendais est montée, telle une bénédiction inattendue. Je compare mon périple à l'ascension du Kilimandjaro. J'ai choisi un chef d'expédition (Monsieur Brian Ford) en qui j'ai placé toute mes espoirs de pouvoir atteindre le sommet. Jusqu'à ce jour, je n'ai jamais regretté ce choix et sachez-le, je lui renouvelle non seulement ma confiance, mais je poursuis mon engagement à ses côtés. Lui, qui a toujours veillé à nos intérêts, se faisant un porte-parole de gens ayant vécus des souffrances inimaginables. J'admire cet homme qui est sorti de l'ombre pour que nous puissions faire entrer à nouveau la lumière dans nos vies. Je suis souvent gagné par une immense tristesse quand je pense à ceux qui sont décédés avant de voir le sommet. Monsieur

Ford a engagé des sherpas (La firme Arsenault, Dufresne Wee). Je n'oublierai jamais, le premier appel avec Me Justin Wee qui fût mon premier sherpa. C'est avec lui que j'ai planté le premier jalon qui allait être mon unité de mesure, pour évaluer le chemin parcouru. L'humanité de cet homme m'a touché en plein cœur et à changer pour toujours ma perception des avocats. Puis lentement, nous avons tous ensemble tenté de gravir cette montagne qui nous apparaissait infranchissable et trop souvent indéchiffrable. Vous l'aurez deviné, je parle du grand processus légal pour obtenir non pas gain de cause, mais une reconnaissance audible et sans équivoque des torts causés, des préjudices subis. Comment ne pas être reconnaissant envers notre équipe de sherpas (ADW) qui ont rendu ça possible? Vous savez quand les tempêtes font rages et découragent la montée au sommet, ce sont eux qui veillent et encouragent. Je ne peux donc que réitérer ma pleine confiance, car sans eux (J'inclus également Me Dufresne), moi je n'y serais pas arrivé. J'ai eu des moments de doute et de découragements, chaque fois j'ai pu compter sur leur précieux conseils. Chaque fois je me suis senti libre de partir, de mettre fin aux supplices. Pourtant, il suffisait quelques fois que l'on regarde ensemble le chemin parcouru et les jalons plantés pour me motiver à poursuivre, malgré des temps défavorables.

Une dernière chose monsieur le juge, chaque fois que le chapitre est sur le point de se terminer et que le supplice se prolonge, mes blessures ne guérissent pas. Au contraire, ça me replonge dans ces moments de ma vie ou

j'essaie de retrouver la paix et la sérénité. Est-ce possible de porter ceci à votre attention? Ai-je seulement le droit? Aurais-je tort d'insister en vous rappelant que certaines personnes sont décédées sans savoir que nous avons gagné? Pourrons-nous enfin toucher le drapeau qui indique que notre ascension est terminée? Pourrons-nous tous ensemble se serrer dans les bras et se dire que nous l'avons fait? Il n'y a pas de rancœur, vous savez, chacun a gravit sa montagne pour ses raisons personnelles et c'est ça qui est magnifique et beaucoup plus grand que tout ce que je pourrais écrire.

Je vous remercie de m'avoir accordé votre temps précieux. Je suis vraiment heureux d'avoir réussi à sortir du silence, une fois de plus.

Très respectueusement



Objet: Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mercredi 17 mai 2023 à 11:19:23 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwvocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour,

Voici ce que je pense de ce membre dissident et ses actions de contester, de vouloir remplacer M. Ford, et retarder la conclusion des démarches entreprises par le groupe d'avocats Arseneault, Dufresne, et Wee, lesquels je crois ont fait un excellent travail à tous points de vue. Personnellement, je crois que leur demande de compensation n'était pas exagérer.

Ce dissident que je ne connais, ne me représente pas, je suis entièrement contre les démarches qu'il prend de retarder le processus, vouloir remplacer M. Ford qui est là depuis le début et qui me représente très bien.

Je demande si je puis, que ce dissident soit mit de coté pour que la conclusion de cette "Action Collectivel" se manifeste.

Merci, [REDACTED]

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

De : Antoine Duranleau-Hendrickx

Envoyé le : 15 mai 2023 14:56

À : Action collective

Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat



3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Objet: Fwd: Membre dissident

Date: mercredi 17 mai 2023 à 12:35:15 heure avancée de l'Est

De: Justin Wee <jw@adwavocats.com>

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Début du message transféré :

De: [REDACTED]

Date: 17 mai 2023 à 11:52:52 HAE

À: Justin Wee <jw@adwavocats.com>

Objet: Membre dissident

Bonjour monsieur, la dernière communication a encore été très décevante car elle nous mets encore entre les doigts machiavéliques du fameux dissident qui nous dit que LUI, il en finirait très vite avec cette affaire. Pourtant à cause de lui il a fallut attendre une année de plus pour évoluer un peu. Et voilà un autre plan qui va encore étirer ça parce que monsieur désire aller en cour suprême contester encore une fois le salaire des avocats, ceci ayant été réglé et accepté par tout le monde sauf ce fameux MEMBRE DISSIDENT qui veut la job de M.Ford et qui serait capable selon lui de bien nous représenter et de nous aider à avoir enfin notre argent.

Sauf que déjà il ne nous aide pas, un autre délai par la cour suprême nous retarderait encore d'un an ou deux. Qui est-il lui cet avocat anonyme qui voudrait mettre dehors M.Ford et prendre la job de nous représenter. N'aurions nous pas notre mot à dire étant donné que c'est NOTRE représentant? S'il veut nous représenter, ne serait-il pas maintenant le temps de se présenter au grand jour pour savoir au moins s'il est capable de faire la job ? Oui, qui est-il?... Personnellement, moi je n'ai pas confiance en un pareil combinard. Les juges de la cour d'appel ont décidé que c'était correct 20% et que c'était la norme acceptable, alors pourquoi revenir encore une fois sur les honoraires des avocats ? C'était réglé. Un pas en avant, deux pas derrière, c'est ça sa manière d'avancer et de nous aider ?

Cela suffit ! Nous sommes devenus des vieillards maintenant et ce serait temps pour nous d'avoir cet argent pour en profiter et de pouvoir panser nos plaies et enfin en terminer avec toute cette affaire très douloureuse pour nous... je ne vois vraiment pas pourquoi vouloir encore étirer la sauce, parce que nous autres, on va mourir avant alors, trouvez un moyen d'envoyer promener cet individu qui selon moi travaille pour les clerks de St-Viateur pour continuer à nous faire souffrir...

Je crois qu'on a le droit d'exiger que M.Ford continue le travail qu'il a commencé et lui donner la chance de clore ce dossier, enfin. C'est mon avis. Je vous remercie de votre travail et étant donné que vous nous représentez je crois que vous avez le droit de demander que M.FORD reste avec nous et qu'il ait avec nous la satisfaction du travail accompli... bien à vous, ex-victime d'ecclésiastiques pédophiles,

[REDACTED]
Sent from my Galaxy Tab® E

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur et al. - AVIS AUX MEMBRES

Date: mercredi 17 mai 2023 à 14:16:04 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Moi [REDACTED] je conteste la décision qu'on change de représentant mr Ford car déjà nous avons conclue un règlement avec difficultés au cour de se processus et enfin avec un règlement acceptée par le juge je ne vois pas le rapport de changer je suis très déçu de cette idée la merci au avocat j'espère qu'il va régler ça au plus vite en faveur des victimes Je demeure [REDACTED] bonne chance dans la prochaine démarche

Le jeu. 11 mai 2023 13 h 36, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

*****CE COURRIEL NE NÉCESSITE AUCUNE ACTION DE VOTRE PART*****

Madame,
Monsieur,
Cher(e) membre,

Vous trouverez un bulletin d'information et un avis aux membres en pièces jointes du présent courriel.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

Objet: Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mercredi 17 mai 2023 à 16:02:04 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour,

Suite à la lecture de la demande du membre dissident, je m'objecte fermement à sa volonté de porter notre dossier à la Cour suprême et de reporter ainsi le règlement avec des délais supplémentaires importants. Je réitère ma confiance en monsieur Brian Ford, notre représentant, qui mène très bien notre dossier depuis le début ainsi qu'à notre cabinet d'avocats Arsenault, Dufresne, Wee.

J'ai 83 ans, je fais partie du recours collectif parce que j'ai été victime d'agressions, elles ont eu lieu il y a près de 70 ans. Si ce recours est porté en Cour suprême et que le règlement est reporté on ne sait quand, je me sentirai abusé une seconde fois. Ce recours qui se voulait une réparation aux victimes se transformera en un cauchemar sans fin. Puis-je espérer à un peu d'humanité dans ce dossier et à un règlement dans un avenir rapproché.

Sincères salutations,

[REDACTED]
Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

De : [Antoine Duranleau-Hendrickx](#)

Envoyé le : 15 mai 2023 14:56

À : [Action collective](#)

Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Importance : Élevée

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mercredi 17 mai 2023 à 16:21:03 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Monsieur le Juge Davis,

Lorsque j'ai décidé de participer au recours collectif je savais que j'aurais à revisiter des événements extrêmement troublants de mon enfance mais je croyais que l'exercice m'aiderait à faire la paix avec ce passé trouble. D'avoir réouvert ces vieilles blessures fut un exercice pénible et a ravivé de vieilles souffrances. De conclure rapidement le processus d'adjudication des indemnités et de recevoir les excuses des Clercs de Saint Viateur me ferait grand bien.

Quant à la question des honoraires des avocats, le sujet a déjà été débattu en long et en large, avec hargne et de façon souvent irrespectueuse par le membre dissident. Je ne souhaite en aucun cas me faire représenter par cette personne et réitère ma confiance envers Brian Ford et les avocats au dossier.

Mes respects

[REDACTED]

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Envoyé : 15 mai 2023 14:56
À : Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903

Objet: RE: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mercredi 17 mai 2023 à 17:06:51 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

A vous ,notre,représentant, je tient absolument a ce que M.Ford reste notre représentant,,les démarches du membres dissident, sont purement ÉGOÏSTE, car tous les autres centaines de membres ,sont contres les demarches du membres dissident,,et,sans faire part les membres des familles qui en subissent les contre coup,,svp,MLe Juge,,soyez contre cette demande qui es rendu a 1 niveau personnel et egoiste qui cause énormément de dommage aux reste du groupe,bien a vous de prendre la décision qui est favorables,aux membres NON DISSIDENT, MERCI

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

----- Message d'origine -----

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Date : 23-05-15 14 h 56 (GMT-05:00)
À : Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx

Avocat

Arsenault, Dufresne, Wee, Avocats

Objet: Action collective Brian Ford c. Clercs de St-Viateur, demande du membre dissident devant la Cour Supérieur pour remplacer M.Ford à titre de représentant.

Bonjour,

Par la présente, je veux signifier mon opposition ferme aux nouvelles requêtes du membre dissident visant cette fois à se faire nommer comme représentant des membres du groupe de l'action collective contre les Clercs de St-Viateur, en remplacement de M.Ford.

Monsieur Ford a, et garde, toute ma confiance. Son engagement courageux, depuis le début des procédures (2017) dans la défense des intérêts des membres, me semble parler par lui-même.

Quant au membre dissident, qui me paraît être d'une certaine manière assez souffrant, je crois que beaucoup a été fait pour tenir compte de cette souffrance et lui permettre de faire entendre son point de vue... tant par notre représentant, nos avocats que par l'appareil et le processus judiciaire... Tout cela a malheureusement largement contribué à retarder le processus de règlement que nous attendons tous avec impatience, pour enfin pouvoir passer à autre chose. Continuer dans le sens des requêtes du membre dissident (démettre notre représentant actuel et procéder à la nomination du membre dissident comme nouveau représentant), serait à mon avis **abusif**. À ce chapitre, nous avons, me semble-t-il, chacun déjà assez donné...

D'autant que le membre dissident se trompe de cible, quant à nos intérêts réels et possibles, en voulant porter devant la Cour suprême le débat sur les honoraires versés aux avocats au dossier. Ce serait peut-être bon pour assouvir ses « misères » et/ou ses « frustrations personnelles », mais ce débat est devenu un enjeu secondaire dans l'évolution actuelle du dossier. Cela nous détournerait de notre propos principal, engendrerait des délais imprévisibles et pénaliserait objectivement tous les autres membres qui ont un besoin urgent et légitime de régler raisonnablement la situation et dans un délais qui, me semble-t-il, s'est déjà trop longuement étiré. Si la Justice veut être réparatrice, autant lui permettre d'agir dans les meilleurs délais ou du moins du vivant des personnes touchées.

Je souhaite de tout cœur au membre dissident de comprendre et d'accepter que le règlement du dossier doit maintenant aller de l'avant tel que prévu, convenu et entériné, ne serait-ce que pour la santé mentale et la qualité de vie de chacun des requérants. Pour moi, comme pour la très large majorité des membres, la reconnaissance formelle, par les CSV, des abus sexuels commis dans leurs institutions et la reconnaissance de leurs manœuvres de dissimulation face à ces abus, demeure toujours d'une urgente actualité et le propos principal de notre démarche. C'est aussi le principal gain psychologique que l'on peut espérer du processus qui se veut, pour les victimes, aussi un processus de guérison. Cela passe entre autres par le versement de compensations financières qui, quelles qu'elles soient, seront malheureusement toujours plus symboliques de ces aveux que suffisantes en elles-mêmes pour « réparer » les dégâts.

Sur le fond financier du dossier, je suis de ceux qui considèrent avoir accepté en pleine connaissance de cause le 25% prévu dès le début du processus pour la firme d'avocats qui a voulu s'occuper de la cause, sans frais pour les requérants. L'engagement de notre représentant, M. Brian Ford et des avocats au dossier a été un levier puissant et incontournable pour aboutir à un règlement et contribuer au processus de guérison. Ce

règlement est « imparfait » peut-être, mais cependant d'autant plus raisonnable dans les circonstances que la proposition de nos avocats de réduire à 20% leur part a été entendue et entérinée par le tribunal.

L'expérience malheureuse des abus sexuels, la démarche en justice et le processus de guérison personnelle espérée sont très exigeants à plusieurs égards pour chacun de nous. Il est temps pour la Justice, comme on dit, de livrer la marchandise et de permettre maintenant le dénouement du dossier dans l'action collective qui nous concerne. Le débat en Cour suprême sur les balises des honoraires des avocats dans les actions collectives est certes juridiquement intéressant, mais dans la situation concrète cela constituerait pour nous tous un détournement de notre propos principal. Ce détournement ne me semble ni nécessaire, ni légitime dans le contexte actuel où une solution raisonnable et réaliste est à portée d'exécution. Après tout, si après toutes ces démarches, le membre dissident ne peut absolument se rallier à l'accord convenu entre les parties, il peut signifier son retrait de la présente démarche et rien ne l'empêche de poursuivre personnellement les Clercs de St-Viateur sur sa propre base.

Je vous demande donc de transmettre au juge Davis mon avis sur l'état de la situation et ma demande de rejeter les requêtes du membre dissident et d'assurer ainsi la poursuite la plus diligente possible de la démarche et de l'application du règlement convenu entre toutes les parties.

Merci à vous,



Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mercredi 17 mai 2023 à 21:57:21 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour,

La présente est pour vous signifier mon refus absolu d'être représenté par le membre dissident dans la présente cause contre les clercs de Saint-Viateur. J'estime que monsieur Ford est le meilleur représentant possible pour ce qui est de la défense de mes droits et ceux des autres membres dans l'action collective.

J'espère de tout coeur pouvoir obtenir la résolution de ce litige le plus rapidement possible, cela apporterait un certain apaisement à mes blessures.

Merci de considérer mon point de vue.



From: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Sent: May 15, 2023 2:56 PM
To: Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Subject: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

Objet: Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mercredi 17 mai 2023 à 22:31:09 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

Bonjour

Par la présente je souhaite déclarer que j'appuie le travail de Mr Brian Ford et formule la demande qu'il demeure mon représentant ainsi que le représentant de tous les membres dans cette action collective contre les Clercs de St Viateur

[REDACTED]
Envoyé à partir de Courrier pour Windows

De : Antoine Duranleau-Hendrickx
Envoyé le : 15 mai 2023 14:56
À : Action collective
Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Importance : Élevée

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de

Montréal . le 17 mai 2023

Attention : Juge Thomas Davis

De : [REDACTED] membre de l'action collective contre les Clercs Saint-Viateur du Canada

Sujet : Cour Suprême du Canada et Clercs St-Viateur

Ayant appris dernièrement avec stupeur les démarches du membre dissident X appelé juridiquement ami de la cour, de porter le dossier des Victimes des Clercs St-Viateur devant la cour Suprême du Canada et ce, sans consultation des membres victimes du collectif dont moi-même , je tiens à vous informer que de toutes mes forces et de tout mon cœur je m'oppose à cette démarche non consentie, non informée et non approuvée par les membres du collectif.

Comme membre et victime j'ai tant souffert pendant des années des gestes hautement répréhensibles et odieux de la part d'un prêtre religieux. Ses agression ce sont terminées par un viol de ce dit prêtre, après avoir été sournoisement drogué sans mon consentement et à mon insu.

Je souhaite à 75 ans pouvoir enfin tourner la page sur cette période noire de ma vie de jeune adolescent et passer à autre chose.

Je souhaite ne pas avoir à souffrir encore des délais supplémentaires que pourraient entrainer le geste du membre dissident pour lequel je n'endosse pas son intervention.

Je souhaite ardemment que notre représentant du collectif, Monsieur Brian Ford, qui a travaillé avec acharnement sur notre dossier, demeure en poste et continu de travailler pour nous afin d'arriver à un règlement juste et équitable pour tous.

Je salue également la qualité du travail professionnel de notre firme d'avocat Arsenault, Dufresne et Cie , qui nous a toujours bien informés et aidés psychologiquement avec compassion, professionnalisme , en ne ménageant aucuns efforts nécessaires pour faire avancer notre cause contre les Clerc St-Viateur.

Bien a vous

[REDACTED]

Objet: Ré: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mercredi 17 mai 2023 à 18:57:20 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>, Action collective <actioncollective@adwavocats.com>
Pièces jointes: image001.png

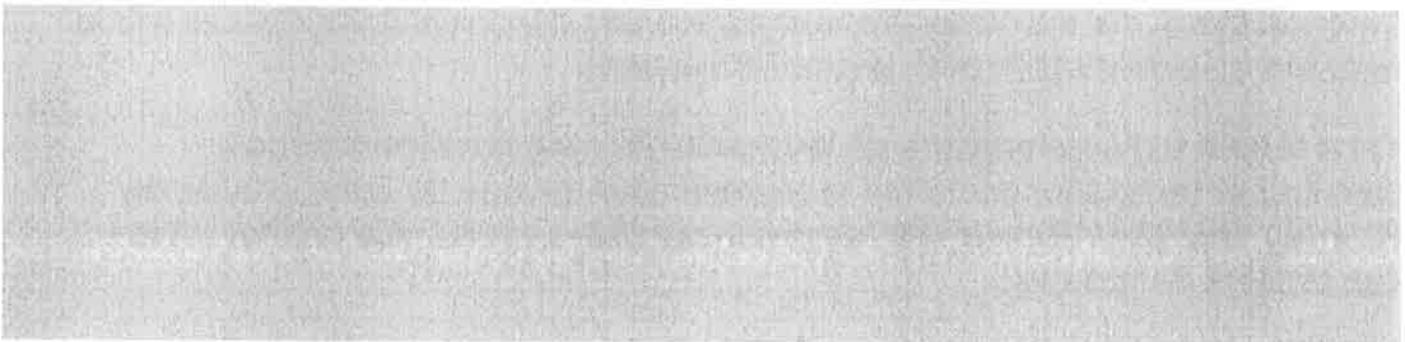
Bonjour me Antoine Duranleau Hendrix,

La présente est pour vous demander de porter à l'attention de l'Honorable juge Thomas Davis ma très forte désapprobation des démarches entreprises par le membre dissident et ce, pour les motifs suivants:

- 1) La teneur et l'argumentaire de la requête du membre dissident pour destituer et remplacer lui-même le représentant dévoué de notre groupe de victimes, monsieur Brian Ford, sont non crédibles et dès plus préjudiciables aux intérêts du groupe.
- 2) Cette requête est hors délai puisque qu'initialement l'entente à l'amiable fût désapprouvé par vous-même pour le seul motif que vous avez jugé que les honoraires des avocats étaient excessifs et déraisonnables et, par la suite les avocats ont amendé leur convention d'honoraires partie intégrante à l'entente à l'amiable pour la réduire de 25% à 20% et, pour se faire; lesdits avocats avaient comme seule alternative de porter votre jugement en cours d'appel. La cour d'appel a jugé que la nouvelle convention d'honoraires des avocats était raisonnable et elle a donc considéré que la désapprobation initiale de l'entente pour le seul motif des honoraires ne tenait plus lieu d'être.
- 3) La requête du membre dissident ne fait pas mention de son intention d'obtenir la permission de porter le jugement de la cour d'appel en cour suprême. Bien que les chances du membre dissident d'obtenir la permission d'en appeler sont de .0009% et irait à l'encontre des intérêts des victimes en retardant le processus d'indemnisation de plusieurs années. Depuis le début de ce recours collectif, considérez que plusieurs victimes sont décédées et, moi-même âgé de 67 ans ai passé à deux cheveux de mourir d'une très sévère pneumonie en février dernier. Les victimes ont assez patienté et il est impératif que le processus d'indemnisation se poursuivent et ne soit pas interrompu par la névrose que fait un membre dissident relativement aux honoraires des avocats.

4) Ce membre dissident est égoïste et avare en ne comprenant pas que les avocats ont faits amendes honorables en réduisant leurs honoraires et qu'il est futile et improductif de fabuler sur une deuxième baisse d'honoraires. Il se tire dans les pieds en tentant ces démarches vouées à l'échec qui irritent la patience de tout le groupe de victimes qui souhaite rapidement tourner la page sur leurs très amères souvenirs d'agressions sexuelles.

Espérant , Honorable juge Davis, que vous prendrez en compte mes objections aux démarches du membre dissident et, veuillez croire en meilleures intentions d'agir dans l'intérêt collectif du groupe.



----- Message d'origine -----

De: adhendrickx@adwavocats.com

À: actioncollective@adwavocats.com

Envoyé: lundi 15 mai 2023 13:56

Objet: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur -
Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,

Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx



De: [Redacted]
Objet: Re: Recours collectif contre les Clercs de St-Viateur
Date: 18 mai 2023 à 08:09
A: Clautal Gravel cgravel@adwvocats.com

Bonjour Clautal,

[Redacted]

De plus, c'est quoi l'histoire du membre dissident qui veut devenir notre représentant mais rester anonyme. De plus de nous jours tout se paye, même le risque. J'estime que les avocats ont pris un risque, un risque calculé, mais un risque tout de même. J'ai griché des dents quand j'ai vu qu'en première entente les avocats voulaient 25% plus bi, plus autres frais payés à même les fonds de 28 000 000\$, mais à 20% Je suis d'accord à 100%. Pour moi, c'est 15% plus 5% pour le risque. That's fair.

En ce qui me concerne, est-ce qu'il y a quelque chose que je peux faire pour que je puisse avoir ma compensation le plus rapidement possible. J'ai hâte d'aller dans le sud?

[Redacted]

De : Clautal Gravel <cgravel@adwvocats.com>
Envoyé : 9 mai 2023 16:04

[Redacted]

Je vous prie de vos nouvelles et m'assure que vous allez bien.

N'hésitez pas à communiquer avec moi en tout temps.

En vous remerciant de votre confiance,

Cordialement,

Clautal Gravel
 Technicienne juridique | Paralegal
Elle | She | Her



3566, rue Berni, suite 240
 Montréal (Québec) H2L 4G3

Bur. | Office : 514 527-9903
 Téléc. | Fax : 514 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce document est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir des renseignements personnels, confidentiels et/ou autrement susceptibles de divulgation. Le seul fait que cette communication d'urgence par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'impression, la diffusion ou la reproduction de toute sorte, sans qu'elle soit expressément autorisée, de ce courriel ainsi que l'information qu'il y est contenue est interdite. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le retourner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également informer tous les destinataires de ce courriel.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind which is unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail has not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please notify all copies of this e-mail.

[Redacted]

Clautal Gravel
 Technicienne juridique | Paralegal
Elle | She | Her

<signature>

3566, rue Berni, suite 240
 Montréal (Québec) H2L 4G3

Bur. | Office : 514 527-9903
 Téléc. | Fax : 514 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce document est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir des renseignements personnels, confidentiels et/ou autrement susceptibles de divulgation. Le seul fait que cette communication d'urgence par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'impression, la diffusion ou la reproduction de toute sorte, sans qu'elle soit expressément autorisée, de ce courriel ainsi que l'information qu'il y est contenue est interdite. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le retourner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également informer tous les destinataires de ce courriel.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind which is unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail has not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please notify all copies of this e-mail.

[Redacted]

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: jeudi 18 mai 2023 à 11:57:54 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx

Bonjour . Mon nom est [REDACTED] Cette cause date de 2017. Nous sommes tous fatigués de ce processus. Il est temps que ça finisse.

Pas pour le montant d'argent impliqué mais pour mettre ça en arrière et ne plus y pensé. Je suis contre le remplacement de Brian Ford par cette personne. Il c'est montrer le nez à la fin du processus. Et la il veut tout changer . Non je n'accepte pas ça dutout . .

Un recours collectif c'es au pourcentage que ce doit être et non au taux horaire.

Merci de votre compréhension.

Envoyé de mon iPhone

Le 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

<image001.png>

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all

Objet: Re: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Date: jeudi 18 mai 2023 à 15:00:45 heure avancée de l'Est

De: [REDACTED]

À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Bonjour, voici mon opinion quant à la demande du membre dissident:

Me semble que ça fait tellement d'années, il est grand temps que tout cela achève et se termine... à quoi bon étirer encore les procédures.

Merci!

Envoyé de mon iPad

Le 15 mai 2023 à 14:56, Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com> a écrit :

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

<image001.png>

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou légalement dispensée de divulgation. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue sont interdites. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également détruire ce courriel et toutes les copies.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information and/or information which is legally exempt from disclosure. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

Objet: RE: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: jeudi 18 mai 2023 à 14:20:51 heure avancée de l'Est
De: [REDACTED]
À: Antoine Duranleau-Hendrickx
Pièces jointes: image001.png

Bonjour Me Duranleau-Hendrickx,

Je voudrais mentionner que je supporte entièrement M. Brian Ford dans son rôle de représentant de cette action collective contre les Clercs de St-Viateur.

Le temps est ici un élément fondamental pour la résolution de entente. Mon père M. [REDACTED] qui est décédé récemment, âgé de 93 ans, aurait été des plus soulagé de voir cette entente se régler avant sa mort.

[REDACTED], pour la défense de mon père qui a été abusé sexuellement dans sa jeunesse.

De : Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>

Envoyé : 15 mai 2023 14:56

À : Action collective <actioncollective@adwavocats.com>

Objet : Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Importance : Haute

Madame, Monsieur,
Cher membre,

Vous trouverez en pièce jointe un bulletin d'information dans le cadre de l'action collective contre les Clercs de Saint-Viateur.

Nous restons disponibles si vous avez des questions.

Meilleures salutations

Antoine Duranleau-Hendrickx
Avocat

**ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS**

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur.: (514) 527-8903
Télec.: (514) 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou

Le 18 mai 2023

À la compétence de M^{re} Virginie Dufresne-Lemire

Madame,

Je vous exprime mon opinion à transmettre à l'honorable Thomas M. Davis, J.C.S., suite à la demande du membre dissident à l'effet de remplacer M. Brian Ford, comme représentant dans le recours collectif cause art. 589 al.2C.j.c.

Je veux vous faire remarquer que j'ai 80 ans et demie et je viens d'apprendre que j'ai le cancer de la prostate, présentement en traitement. Étant à l'automne de ma vie, j'apprécieraï grandement recevoir mon indemnisation avant de mourir, suite à l'effort et au courage pour répondre afin d'appliquer au recours collectif. Cela m'a pris beaucoup de courage, d'efforts et de travail.

Ceci étant dit, permettez-moi de vous faire connaître le fruit de mes réflexions comme je l'ai toujours fait depuis le début, aux avocats en cause, afin d'accélérer le processus judiciaire extrêmement lent et inadéquat pour les victimes...

Historique du "Processus de recours collectif Brian Ford Saint-Viateur, Cour du Québec."

1. Tout le travail fait depuis le début du recours collectif a été fait avec beaucoup de professionnalisme de la part des avocats Arseneault, Dufresne, Wee., ainsi que de M. Brian Ford, notre représentant.
2. La présentation à la Cour de l'entente de règlement au niveau de la justification des honoraires en fonction de la jurisprudence fut très faible de la part des avocats.
3. Face à un juge, l'honorable Thomas M. Davis, qui n'avait pas nécessairement l'expertise pour un jugement objectif des honoraires dans pareilles causes de recours collectifs.
4. Les avocats Arseneault, Dufresne et Wee, malgré votre expérience dans les recours collectifs de cet ordre, vous avez très mal présenté la justification de vos honoraires qui me semblent être justifiables selon la jurisprudence en ces mêmes causes.
5. Lors de la présentation de l'entente à la Cour supérieure pour l'approbation de l'entente à l'audience du 17 février 2022, à 9h30, acceptation des honoraires, votre présentation fut

faible face à la justification de vos honoraires, votre justification n'a pas été convaincante au niveau des chiffres, laissant la porte ouverte à un membre dissident frustré de ne pas être représentant à la place de M. Brian Ford pensant être meilleur que lui pour faire diminuer les honoraires des avocats au profit des victimes pour cette noble cause.

6. Le dissident s'oppose de façon arbitraire et farfelue sans émettre de montants raisonnables dans pareille cause, juste s'opposer pour s'opposer.
7. L'honorable Juge Davis, tombe dans le panneau du faux "Don Quichotte" défenseur des opprimés, en approuvant la thèse farfelue du membre dissident.
8. L'honorable Juge Davis, tombe dans le panneau en jouant le jeu voulant protéger les victimes en disant :

(81) Par contre, la bonne foi se présume et on peut croire que les parties se réuniront afin de convenir des honoraires raisonnables et de les soumettre au Tribunal, permettant ainsi aux membres de recevoir les sommes qui leur reviennent.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

(82) **REJETTE** la demande pour approbation d'une entente de règlement et des honoraires des avocats du demandeur et du groupe:

N. B. : Alors que vous auriez dû suggérer une entente de 20 % au lieu de 25 %, telle qu'approuvée par la Cour d'appel.

9. C'est bien mal connaître le membre dissident, moi-même, je trouvais les honoraires abusifs, par contre, après consultation d'avocats et juge dans l'Outaouais, ils m'ont convaincu que dans pareil cas c'est la norme.
10. Pourquoi le membre dissident ne s'est pas documenté comme je l'ai fait pour se rendre compte que c'est dans la norme dans pareil cas. Il est évident que ses vraies motivations ne sont pas de faire baisser les honoraires des avocats pour en distribuer plus aux membres, alors que les coûts sont diminués de 5% avec le jugement de la Cour d'appel.
11. Alors que depuis le jugement du Juge Davis, le 4 juillet 2022 à ce jour, que le membre dissident fait des manoeuvres d'obstruction pour ne pas finaliser le dossier par la distribution des indemnités dues aux victimes acceptée par la Cour d'appel dont le jugement est parfaitement étoffé.
12. Ce qui nous amène à la Cour d'appel, que de perte de temps...

Extrait :

“Les Clercs de Saint-Viateur et le Collège Bourget ont remis leur exposé à la Cour d'appel. Ils sont d'accord avec nous pour dire que le juge s'est trompé et qu'il aurait pu approuver l'Entente en modifiant les honoraires. L'avocat agissant à titre “d'ami de la Cour” a également remis son exposé à la Cour d'appel dans les délais. Il considère qu'avec la diminution du pourcentage, de 25 % à 20 %, les honoraires sont raisonnables.

La date d'audition à la Cour d'appel sera le 7 mars 2023. Pour ceux et celles qui souhaitent participer à l'audience, nous vous ferons parvenir un lien de connexion TEAMS. La présence par visio-conférence n'est pas obligatoire.

Nous vous informons que le membre opposant a mandaté un avocat, sans que nous sachions encore quel est son mandat. Nous espérons que cela ne retarde pas encore plus le processus.”

13. Le membre dissident nous revient avec une demande à la Cour supérieure pour remplacer Monsieur Brian Ford pour faire baisser supposément les honoraires déjà fait légalement par la Cour d'appel en référence avec toute la jurisprudence dans pareil cas. C'est quoi son problème, moi comme victime, ayant droit à une indemnité, je suis très satisfait du coût des honoraires des avocats et ils sont bien mérités. Je suis extrêmement “fatigué” d'avoir ce membre dissident dans les “pattes”. Cet espèce de personne narcissique, de paranoïaque cherchant sa seule satisfaction personnelle de contrôle maladif de plaideur quérulent, vexatoire sans aucune conscience professionnelle. C'est quoi son objectif, son but, alors qu'il fait partie du recours comme victime... ayant droit à une indemnité.
14. Nous avons un jugement incontestable de la Cour d'appel, qui réduit substantiellement de 5 % les honoraires des avocats, ce qui me semble très équitable pour toutes les parties et qui à mon sens, nous n'avons plus aucune possibilité de réduction et cela avec M. Brian Ford que je respecte pour son intégrité et son travail de représentant objectif et intègre... jusqu'à ce jour. Notez que je comprends encore moins les motivations du membre dissident pour remplacer M. Brian Ford afin de faire diminuer les honoraires des avocats, la Cour a tranché en toute équité selon la jurisprudence avec M. Brian Ford.

Les motivations de notre membre dissident sont et ont toujours été toutes autres... J'étudie son fonctionnement depuis le début, il me semble être une personne frustrée, narcissique, paranoïaque dont la seule motivation est sa petite personne, de se faire valoir, le front ... regardez-moi. Nous sommes en présence d'un plaideur quérulent, vexatoire;

“La quérulence se définit comme suit :

(Notre membre dissident semble avoir la majorité de ces caractéristiques)

“Comme étant un caractéristique psychique des sujets quérulents, adjectif désignant une “conduite d’activités orientées vers la réparation d’injustices et de dommages imaginaires (1).”

Sur le plan juridique, l’article 68 du *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile* définit ainsi le “sujet quérulent” : Il s’agit d’une personne qui exerce son droit d’ester en justice de manière *excessive* ou *déraisonnable*.

Selon le juge Morissette de la Cour d’appel, le justiciable “quérulent” se nourrit de l’échec de ses recours répétitifs; ceux-ci confirment qu’il n’obtient pas justice (2). La quérulence peut prendre différentes formes. Par exemple, il peut s’agir d’une personne qui s’attaque de manière indigne et répétée à l’intégrité des juges et des membres du Barreau ou qui multiplie des arguments sans fondement.

La jurisprudence a pour sa part dressé un portrait caractéristique des personnes aux prises avec un problème de quérulence. Les juges Gascon et Morissette résumant quelques-uns des traits communs identifiables chez ces personnes :

- 1) Le justiciable quérulent fait montre d’opiniâtreté et de narcissisme;
- 2) Il est demandeur plutôt que défendeur;
- 3) Il multiplie les recours vexatoires, y compris contre les auxiliaires de la justice;
- 4) Il remet en cause, sans se lasser, des décisions qui ne le satisfont pas et, dans ses nouvelles procédures, il augmente les montants réclamés;
- 5) Ses arguments sont inventifs et incongrus;
- 6) Il est incapable de payer les dépens et les frais de justice auxquels il est condamné;
- 7) La plupart des décisions adverses, sinon toutes, sont portées en appel;
- 8) Il se représente seul (3).

Les tribunaux ont cerné, au fil du temps, d’autres facteurs indicatifs de quérulence :

- 9) Les procédures du plaideur quérulent sont truffées d'injures et d'insultes;
- 10) Il prétend que des témoins vont venir contredire les fausses déclarations prononcées antérieurement (4);
- 11) La recherche de condamnations monétaires démesurées par rapport au préjudice réel allégué et l'ajout de conclusions atypiques n'ayant aucune commune mesure avec l'enjeu véritable du débat;
- 12) L'incapacité et le refus de respecter l'autorité des tribunaux dont le plaideur quérulent revendique pourtant l'utilisation et l'accessibilité (5).

À maintes reprises, les tribunaux ont précisé qu'il n'était pas nécessaire que l'ensemble de ces caractéristiques soient présentes pour conclure à la quérulence (6), celles-ci ne devant pas être considérées comme des "critères" à remplir, plutôt comme des facteurs indicatifs facilitant l'analyse (7).

15. L'honorable Juge Thomas M. Davis, nous sommes en présence d'un plaideur quérulent, sans scrupule, ni sensibilité face aux victimes du recours collectif, seule sa petite personne compte.
 - a. Suite à la consultation d'un avocat-Outaouais, il est incompréhensible d'avoir accepté le mandat No : 500-06-000890-174.
 - b. Comme victime de ce recours, veuillez rejeter "*ipso facto*" cette requête non justifiée par ce plaideur quérulent et vexatoire.

Veillez noter que cela est pour le bien des victimes afin qu'ils obtiennent dans le plus bref délai leur indemnité, étant votre souhait le plus cher à la fin de votre jugement en date du 4 juillet 2022, sur les honoraires déjà confirmés par la Cour d'appel.

Aucune Cour suprême qui se respecte n'acceptera de légiférer sur une telle abération.

Je demeure assuré de votre bon jugement et je vous prie d'accepter mes remerciements.

Objet: Fwd: Déclaration
Date: jeudi 18 mai 2023 à 09:47:19 heure avancée de l'Est
De: Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwavocats.com>
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: logo.png

Virginie Dufresne-Lemire
Avocate | Lawyer

ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur. | Office : 514 527-8903
Télec. | Fax : 514 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction de toute sorte, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue est interdite. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également par la suite supprimer tous les exemplaires de ce courriel.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

Début du message transféré :

De:
Objet: Rép : Déclaration
Date: 16 mai 2023 à 13:45:06 UTC-4
À: Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwavocats.com>

Concernant le membre dissident

Pas facile de faire un choix entre notre représentant actuel et le membre dissident.

J'ai lu et relu les communications à ce sujet....Les dédales des processus judiciaires me deviennent fort pénibles.... Je constate...

- A). Que votre bureau a mis plein d'énergies à la conclusion...de ce recours
 - B) Que notre représentant paraît avoir démontré une mollesse...quant à la rigueur pour défendre nos intérêts
 - C) Que le membre dissident témoigne d'une ténacité exemplaire quant à défendre nos intérêts économiques
 - D) Que les délais sont maintenant.... quasi insupportables
- Sommes-nous rendus à devoir choisir entre la rectitude juridique et une patience indéterminée ?
Bien que je complète mes 80 ans je suis sensible aux arguments du membre dissident et j'accepte qu'il devienne notre représentant malgré les conséquences temporelles....qui s'y rattachent.

Le sérieux de cette consultation ira-t-il jusqu'à nous communiquer les résultats et leurs...
interprétations..... Je l'espère.

Au revoir

Envoyé de mon iPad

Le 16 mai 2023 à 09:47, Virginie Dufresne-Lemire <vdl@adwvocats.com> a écrit :

Bonjour M.

Vous trouverez en pièce jointe votre déclaration.

Vous pourrez par la suite répondre à ce courriel afin de nous donner votre opinion sur les démarches du membre dissident.

Au plaisir,

Virginie Dufresne-Lemire
Avocate | Lawyer

<logo.png>

3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Bur. | Office : 514 527-8903
Télec. | Fax : 514 527-1410

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ | NOTICE OF CONFIDENTIALITY

Ce courriel est destiné uniquement au destinataire mentionné et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Le seul fait que cette communication s'effectue par Internet ne constitue pas une renonciation au privilège ou la confidentialité. L'utilisation, la diffusion ou la reproduction de toute sorte, alors qu'elle n'est pas autorisée, de ce courriel et/ou de l'information qui y est contenue est interdite. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez le mentionner à l'expéditeur dans les plus brefs délais. Veuillez également par la suite supprimer tous les exemplaires de ce courriel.

This e-mail is intended only for the named recipient and may contain privileged and/or confidential information. Communication via the internet does not waive privilege or confidentiality. Use, disclosure, dissemination or copying of any kind when unauthorized, of this email or the information therein is prohibited. If this e-mail had not been sent to your attention and/or you have received this e-mail in error, please notify the sender as fast as possible. Furthermore, please destroy all copies of this e-mail.

Objet: RE: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident
Date: mardi 16 mai 2023 à 08:18:21 heure avancée de l'Est
De:
À: Antoine Duranleau-Hendrickx <adhendrickx@adwavocats.com>
Pièces jointes: ATT00001.png

CHER AVOCATS ET AVOCATES
BON MATIN

EN RÉPONSE AU COURRIEL JE SUIS ENTIÈREMENT D'ACCORD AVEC BRUNO

préliminaires: un dessin réaliser par une madame autochtone montrait le bô policier monté (RCMP) habillé de rouge flamboyant qui appliquait la loi de l'avocat mcdonald et de plus premier ministre du canada sur les pensionnats et qui arrachait le bébé dans ses bras pour le remettre dans les bras de la robe noire et sombre du prédateur sexuel et meurtrier de beaucoup beaucoup de ces jeunes enfants.

comme je disais à me. wee et me. dufresne lemire: savez-vous à qui vous me faites penser eh bien vous avez comme les ordres religieux une belle robe noire et certains ont une belle robe rouge (évêques) : contrairement aux religieux qui fourraient les petits culs (indiens et blancs) vous autres vous fourrez tout le monde. et vlan quels furent leurs réactions ouf.....

UNE VICTIME VICTIMISÉ DE NOUVEAU PAR LES ROBES NOIRES. EN BON ENTENDEUR
SALUT

----- Original Message -----

From: Antoine Duranleau-Hendrickx [<mailto:adhendrickx@adwavocats.com>]

To: "Action collective" <actioncollective@adwavocats.com>

Sent: Mon, 15 May 2023 18:56:08 +0000

Subject: Action collective - Brian Ford c. Clercs de Saint-Viateur - Démarches du membre dissident

Madame, Monsieur,

Cher membre,